

Revue de presse

Brèves

95% des terres échappent aux Sénégalais en raison de la loi sur le domaine national, a indiqué, le président de la Commission nationale de réforme foncière (CNRF), Moustapha Sourang, qui a relevé une "nécessaire" évolution dans le foncier.

La chute des cours du baril de pétrole aura des conséquences sur la croissance en Afrique subsaharienne qui va chuter à 4% pour 2015. Mais le Sénégal, pays importateur, rame à contre-courant et renoue avec la croissance avec 5,4%.

Le Sénégal vient de se doter d'une nouvelle sentinelle sur la gouvernance des régimes fonciers. Le réseau des journalistes sur la gouvernance foncière est né hier, mardi 14 avril, à Dakar à l'issue de deux jours de travaux qui ont réuni les professionnels des médias et de la communication, grâce au Cadre national de concertation des ruraux (Cnrc), en collaboration avec ses partenaires (Ipar, Gret, Panos, Congad, Actionaid).

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (Fao) a invité hier, à l'occasion d'un atelier tenu à Dakar sur la filière rizicole, tous les acteurs de cette chaîne de valeurs à se réunir pour définir une démarche à suivre afin d'apporter une contribution efficace à l'atteinte de l'autosuffisance en riz à l'horizon 2017.

Bonne lecture !



Focus



- ◆ **Evaluation de la campagne agricole 2014-2015** : « Les résultats sont très rassurants », selon Dogo Seck
- ◆ *Bonne gouvernance des régimes fonciers au Sénégal un réseau de journalistes voit le jour à Dakar*
- ◆ **Contribution: PSE et réforme foncière** : *Faut-il privatiser les terres ou réactualiser la Loi sur le Domaine national ?*
- ◆ *"95% des terres échappent aux Sénégalais" (Moustapha Sourang)*
- ◆ *Problématique de l'émigration et emploi des jeunes 100 milliards pour stopper le phénomène*
- ◆ **Mame Mbaye NIANG** : « L'Etat prêt à soutenir les jeunes qui ont l'audace d'entreprendre »

SOMMAIRE

Atteinte des objectifs du Pracas

Les acteurs réfléchissent sur l'identification des contraintes..... 4

Economie en Afrique

Le Sénégal renoue avec la croissance en 2015..... 5

Le PDIDAS va promouvoir une "agriculture commerciale inclusive" (coordinatrice)..... 6

Evaluation de la campagne agricole 2014-2015

« Les résultats sont très rassurants », selon Dogo Seck..... 6

Modernisation de l'agriculture pape Abdoulaye Seck annonce l'arrivée de 2000 tracteurs, d'ici à 2016..... 7

Situation actuelle de l'agriculture sénégalaise

Les inquiétudes des ingénieurs et cadres agricoles..... 7

Bonne gouvernance des régimes fonciers au Sénégal un réseau de journalistes voit le jour à Dakar..... 11

Gouvernance foncière

La vallée en avance sur les autres régions (expert)..... 12

Contribution: PSE et réforme foncière

Faut-il privatiser les terres ou réactualiser la Loi sur le Domaine national ?..... 12

Limites à 15 ans la durée des contrats fonciers des investisseurs étrangers (CNCR)..... 17

Des journalistes effectuent une visite de terrain à Wassadou..... 17

Litige foncier de Wassadou

Un "cas d'école" qui nécessite l'arbitrage de l'Etat..... 18

Sénégal

la société civile donne les recettes pour une réussite de la réforme foncière (SYNTHESE)..... 19

Imbroglie autour de 3123 hectares de terres à Wassadou l'état au banc des accusés..... 20

"95% des terres échappent aux Sénégalais" (Moustapha Sourang)..... 23

Contribution aux débats sur la Réforme foncière au Sénégal..... 23

Réforme foncière au Sénégal

Moustapha Sourang se dit satisfait de l'état d'avancement du processus..... 26

Bilan d'étape de la réforme foncière au Sénégal la commission nationale rassure les populations..... 27

Lutte contre les changements climatiques

Les actions entreprises par le Sénégal..... 27

Mame Mbaye NIANG

« L'Etat prêt à soutenir les jeunes qui ont l'audace d'entreprendre »..... 29

Domaines agricoles communautaires

Signature d'un protocole pour accompagner les jeunes promoteurs..... 30

Problématique de l'émigration et emploi des jeunes 100 milliards pour stopper le phénomène..... 30

Sénégal: Enseignement et recherche

Plaidoyer pour une meilleure vulgarisation des résultats de la recherche.....31

Autosuffisance en riz en 2017 : La FAO prône une démarche commune
Campagne arachidière 2014-2015

La SUNEOR doit 1,200 milliard aux operateurs.....32





Le Soleil 17 APRIL 2015

Atteinte des objectifs du Pracas

Les acteurs réfléchissent sur l'identification des contraintes



Un atelier a réuni, hier, une trentaine de participants représentant chaque maillon de la chaîne de valeur du riz au Sénégal. Le but visé était d'identifier les contraintes liées à la réalisation des objectifs fixés dans le Programme de relance et d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise (Pracas).

Le ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural, en partenariat avec la Fao, a organisé, hier, une rencontre pour identifier les priorités en termes d'appui au renforcement des fonctions intermédiaires dans les filières rizicoles au Sénégal et leur contribution au développement rizicole en Afrique de l'Ouest. Pour les participants, il s'agit aussi de répertorier et de caractériser les actions principales pour lever les contraintes afin d'atteindre les objectifs du Programme de relance et d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise (PRACAS). Parmi ces obstacles, on peut relever les problèmes de commercialisation, la cherté de l'énergie pour l'agriculture et l'agro-industrie, la vétusté et le déficit des équipements d'irrigation et d'ouvrage de retenue de régulation. A ces contraintes s'ajoutent l'insuffisance et la vétusté du parc de matériel de préparation du sol, de récolte et de battage, mais aussi l'accès aux financements sur toute la chaîne de valeur et la faible capacité de stockage et de conditionnement.

Selon le coordonnateur du Programme national d'autosuffisance en riz, Waly Diouf, c'est en levant ces contraintes, jusqu'ici insuffisamment pris en charge, que le Sénégal va construire un système agricole capable de subvenir aux besoins alimentaires nationaux, éradiquer la pauvreté et encourager le développement économique. A son avis, pour atteindre l'autosuffisance alimentaire, il faut l'adoption d'une politique rizicole hardie à même d'assurer une croissance soutenue de la production nationale pour prévenir la précarité de l'approvisionnement en riz des populations et assurer des revenus stables et durable aux riziculteurs. Pour ce faire, prône-t-il, il est nécessaire de mettre en place des politiques et mesures de soutien bien adaptées visant la valorisation du potentiel rizicole existant et qui garantissent l'accroissement durable de la production, l'amélioration de la qualité du riz pour promouvoir le consommateur local et le renforcement de l'offre de services agricoles. Dans cette perspective, M. Diouf indique que les ruptures faites en 2014 ont porté leurs fruits. En attestent, dit-il, les résultats obtenus, cette année, dans différentes zones agricoles, avec une hausse de 28 % de la production par rapport à l'année précédente, malgré la configuration de l'hivernage. Il invite ainsi à une consolidation des acquis de cette première année de mise en œuvre du Pracas qui, rappelle-t-il, répond au souci d'améliorer la sécurité alimentaire et d'accroître les revenus agricoles grâce à l'orientation vers une agriculture et des systèmes alimentaires durables. De son côté, Vincent Martin, représentant de la Fao au Sénégal, juge nécessaire de réunir tous les acteurs de la chaîne de valeur du riz pour définir, ensemble, la démarche à suivre dans le but d'apporter une contribution efficiente à l'atteinte des objectifs assignés au Pracas pour l'émergence dans les délais fixés. Au cours de leur rencontre, les participants devront également se pencher en profondeur sur les opportunités et les défis de la filière riz, faire l'analyse exhaustive de toute la chaîne de valeur, proposer des orientations et formuler des recommandations pertinentes.

Abdou DIAW

Le Quotidien 14 April 2015

Economie en Afrique

Le Sénégal renoue avec la croissance en 2015

La chute des cours du baril de pétrole aura des conséquences sur la croissance en Afrique subsaharienne qui va chuter à 4% pour 2015. Mais le Sénégal, pays importateur, rame à contre-courant et renoue avec la croissance avec 5,4%.

Au moment où le continent africain subit les contrecoups de la chute du prix du baril de pétrole, le Sénégal renoue avec la croissance. Selon le dernier rapport d’Africa Pulse, une publication semestrielle de la Banque mondiale, pour l’année 2015, avec 4% de croissance prévus contre 4,5% en 2014, l’Afrique subsaharienne va connaître son plus faible taux de croissance depuis 20 ans. Malgré tout, le Sénégal et quelques autres pays importateurs de pétrole tirent leur épingle du jeu. «Des pays importateurs de pétrole comme le Sénégal, le Kenya et la Côte d’Ivoire devraient conserver une croissance forte», souligne le rapport d’Africa Pulse qui a été présenté hier au cours d’une vidéoconférence.

Présent à la rencontre, Serigne Moustapha Sène, Directeur de la prévision et des études économiques (DPEE), indique que pour le Sénégal, le taux de croissance est projeté en 2015 à 5,4% contre 4,5% en 2014. «Nous sommes au-dessus du taux de croissance de l’Afrique subsaharienne», indique M. Sène, qui explique que ses services ont conduit une étude sur les impacts sur la croissance de la baisse des prix du baril et de l’euro auquel le franc Cfa est arimé. «La croissance du Sénégal a été stimulée par ces deux chocs, malgré quelques pertes de recettes», indique M. Sène. Le baril de pétrole, qui est passé de 100 dollars à 60 dollars en quelques mois, va permettre de dégager des surplus qu’il faudra réinvestir dans d’autres secteurs.

Vera Songwe salue les perspectives du Sénégal

La directrice des Opérations de la Banque mondiale à Dakar, Vera Songwe, salue ces bonnes perspectives et souligne que le Sénégal a enregistré une croissance du Produit intérieur brut (Pib) ainsi que du taux de rendement des investissements. Selon Mme Songwe, dans un environnement international marqué par la crise financière, les investissements étrangers vont se raréfier. Raison pour laquelle, selon elle, des pays

comme le Sénégal doivent être plus performants ; mais surtout se concentrer sur des investissements de maintenance. «C’est bien d’investir dans une route, mais si on n’investit pas dans sa maintenance, ça veut dire qu’elle va tout de suite se dégrader», souligne la fonctionnaire internationale. Elle donne également l’exemple du secteur agricole. «Ce que le rapport montre, c’est que aujourd’hui, l’agriculture ne participe pas tellement à la croissance. Il faut donc faire les choses différemment. Et nous avons un très bon exemple avec l’horticulture qui est en train de beaucoup contribuer à la croissance, alors que nous souffrons du côté de l’arachide», souligne Mme Songwe, qui propose une réorganisation des filières pour assurer à la fois des exportations et de la création d’emplois.

Ralentissement dépassé en 2016

Selon les auteurs du rapport d’Africa Pulse, ce ralentissement de la croissance de la région devrait être dépassé dès l’année prochaine avec des perspectives de reprise de la croissance et un redressement attendu à 4,5%. Mais en attendant, M. Francisco Ferreira, économiste en chef de la région Afrique à la Banque mondiale et Mme Punam Chuhan-Pole, économiste principale à la région Afrique mondiale, incitent les pays africains à diversifier le panier de leurs exportations. Ils expliquent que le ralentissement de la croissance n’est pas le seul fait de la chute du baril. Africa Pulse souligne que «les prix des autres matières premières sont désormais davantage liés à ceux du pétrole». Et aussi bien le fer que le cuivre et le coton ont enregistré des baisses sur leurs cours mondiaux de respectivement 37, 13 et 17%. «Les 36 pays africains qui verraient leurs termes de l’échange se dégrader abritent 80% de la population du continent et représentent 70% de l’activité économique», indique la Banque mondiale.

mamewoury@lequotidien.sn



Toute l'actualité en temps réel

Le PDIDAS va promouvoir une "agriculture commerciale inclusive" (coordinatrice)

Louga, 15 avril (APS) – L'originalité du Projet de développement inclusif et durable de l'agrobusiness au Sénégal (PDIDAS) réside dans la mise en œuvre d'une agriculture commerciale inclusive reposant sur une gestion durable des terres, a indiqué mercredi à Louga (nord), sa coordinatrice, Ndèye Coura Mbaye Diop.

"L'originalité du PDIDAS repose sur la promotion d'une agriculture commerciale mettant en relation les investisseurs privés et les petits producteurs suivant un modèle de gestion des terres qui exclut toute spoliation", a-t-elle notamment dit à des journalistes.

La coordinatrice du PDIDAS s'exprimait en marge d'une réunion du comité régional de développement (CRD) consacrée au projet. Deux communes du département de Louga, Keur Momar Sarr et Sier, font partie des zones d'intervention.

Le PDIDAS est un projet du gouvernement du Sénégal appuyé par la Banque mondiale (BM) et le Fonds mondial pour l'environnement (FEM).

Le coût de sa mise en œuvre est de l'ordre de 43 milliards de francs CFA.

D'une durée de six ans, le PDIDAS ambitionne à terme de porter à 100 000 tonnes les exportations de produits horticoles du Sénégal pour une valeur de 60 milliards de francs dont une dizaine de milliards de chiffres d'affaire pour les petits exploitants, a laissé entendre sa coordinatrice.

"L'objectif du PDIDAS est de contribuer à la promotion et au développement d'une agriculture commerciale inclusive s'appuyant sur une gestion durable des terres dans la vallée du Ngalam (région de Saint-Louis) et du Lac de Guiers (Louga)", a-t-elle précisé.

Au total, neuf communes couvrant une quarantaine de villages dans les départements de Saint-Louis, Dagana et Louga seront impactées par le projet, tandis que l'aménagement d'une dizaine de milliers d'hectares profitera directement à 10 000 personnes

à travers la création de 9500 emplois directs, selon Ndèye Coura Mbaye Diop.

"Le PDIDAS s'inscrit dans le cadre de la politique nationale du gouvernement du Sénégal en matière de développement agricole qui traduit une vision adossée au Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise (PRACAS)", a-t-elle fait valoir.

Source: http://www.aps.sn/articles.php?id_article=141192



Sud Quotidien 24 avril 2015

Evaluation de la campagne agricole 2014-2015

« Les résultats sont très rassurants », selon Dogo Seck

Le secrétaire général du ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural, Dogo Seck, qui participait à la réunion d'évaluation et de préparation de la prochaine campagne agricole 2015-2016, a jugé très rassurants les résultats obtenus par la précédente campagne.

« Les résultats de la campagne agricole de 2014-2015 sur plusieurs points de vue sont très rassurants », a déclaré, hier, à Dakar, le secrétaire général du ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural, Dogo Seck. Il participait à la réunion d'évaluation et de préparation de la prochaine campagne agricole 2015-2016 et de bilan de la précédente campagne agricole. « Nous espérons que l'agriculture sénégalaise, qui a fait de grands pas cette année, va continuer sur cette lancée », a ajouté M. Seck. Pour le conseiller technique du ministre de l'Agriculture et de l'Équipement, Mamadou Mboup, à travers l'organisation de cette rencontre, il s'agissait non seulement de tirer le bilan de la campagne 2014-2015, mais aussi de permettre à tous les acteurs du secteur agricole de contribuer à construire une agriculture forte, compétitive et efficace. A l'en croire, les résultats de la campagne 2014-2015 ont eu un impact sur l'économie nationale. En effet, a estimé Babacar Diouf, qui présentait le document de préparation de la campagne agricole 2015-2016, il y a une évolution régulière du Pib du sous-secteur de l'agriculture. Il a soutenu que le Pib de ce sous-secteur représente à lui seul un peu plus de la moitié de celui du secteur primaire.

M. Diouf a également noté que les principales contraintes rencontrées dans la mise en œuvre de ce programme 2014-2015 sont liées au retard dans l'installation de l'hivernage, au déficit noté dans la pluviométrie et à la mise en œuvre des intrants du fait de la défaillance des opérateurs. Il a également relevé la faible quantité des intrants alloués et l'insuffisance des équipements agricoles.

Pour le directeur de l'Agriculture, Oumar Sané, beaucoup de mesures prises ne manqueront pas d'avoir un impact positif sur la prochaine campagne agricole. Le processus de préparation a démarré depuis le mois de décembre, a-t-il ajouté. N'étant pas encore finalisé, le document de préparation de la campagne agricole 2015-2016 sera validé à l'issue d'un Conseil interministériel consacré à ladite campagne.

La subvention des semences et des engrais sera reconduite

Dans l'esprit du Programme de relance et d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise (Pracas), l'Etat a reconduit les subventions des semences en espèces diverses et des engrais pour la campagne agricole 2015-2016, a confié un responsable du ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural. Ainsi, pour l'arachide, ce sont 75.000 tonnes de semences qui sont prévues. Quant aux engrais, ils seront subventionnés à un taux de 50 à 55 %. Les objectifs de production de la campagne agricole à venir ont été fixés dans le cadre du Pracas.

Mamadou SY / 22 APRIL 2015

Source: http://www.lesoleil.sn/index.php?option=com_content&view=article&id=4634...



Sud Quotidien

Modernisation de l'agriculture pape Abdoulaye Seck annonce l'arrivée de 2000 tracteurs, d'ici à 2016

Le ministre de l'Agriculture et de l'équipement rural Pape Abdoulaye Seck a fait part de la volonté du gouvernement du Sénégal de mettre à la disposition des paysans 2000 tracteurs pour la modernisation de l'agriculture au Sénégal. Il s'exprimait hier, jeudi 23 avril, lors de la deuxième séance plénière consacrée aux

questions-réponses entre les députés et le gouvernement.

Allant plus loin, le Premier ministre Mahammed Boun Abdallah Dionne a précisé que ce genre de tracteur coûte normalement 20 millions de francs Cfa, tout en soulignant que le gouvernement va subventionner les 60 %. «Le tracteur sera vendu aux paysans à 8 millions de francs. Les 12 millions qui restent seront subventionnés par l'Etat. Les 8 millions seront payables sur crédit bancaire d'une durée de 5ans », révèle-t-il

Cependant, le Premier ministre a estimé que tous les paysans ne disposent pas de moyens pour acheter un tracteur. Raison pour laquelle, a-t-il indiqué, le gouvernement a décidé à faire recours au matériel de culture attelé. «Le gouvernement va injecter, chaque année, 5 milliards de francs Cfa en matériel de culture attelé. Ce matériel sera subventionné à hauteur de 20 %», a annoncé le Premier ministre.

Ndeye Aminata CISSE

Source: <http://www.sudonline.sn/pape-abdoulaye-seck-annonce-l-arriv%C3%89e-de-20...>



Sud Quotidien

Situation actuelle de l'agriculture sénégalaise

Les inquiétudes des ingénieurs et cadres agricoles

Le Sénégal dispose-t-il du personnel agricole qualifié devant permettre à l'agriculture, retenue comme l'un des leviers majeurs du Plan Sénégal Emergent (Pse), de jouer pleinement son rôle? Cette interrogation s'impose compte tenu du manque de techniciens agricoles et d'ingénieurs agronomes mais également des failles notées dans les curricula de formation.

«Les membres de l'Asia sont actuellement très inquiets de la situation dans laquelle se trouve l'agriculture sénégalaise». C'est le cri de cœur lancé par le président de l'Association sénégalaise des ingénieurs de l'agriculture (Asia). Le Dr Alioune Fall a tiré la sonnette d'alarme lors d'un panel sur le thème: «La formation agricole face aux enjeux de développement rural: quels types de formation pour

quelle agriculture». C'était le samedi 13 juin 2015 au Pôle de recherche sis au Laboratoire nationale d'élevage de Hann de l'Institut sénégalais pour la recherche agricole (Isra).

Le désarroi de l'Asia est justifié par le manque de techniciens agricoles et d'ingénieurs agronomes. A cela s'ajoute la maîtrise insuffisante des innovations technologiques par 90% des petits producteurs. Aussi, l'Asia met à nue le manque et la qualité de la formation dans les domaines agricoles. Une question qu'elle évoque en pensant souvent aux écoles, aux jeunes qui doivent être formés pour prendre le relai et développer les politiques à mettre en œuvre sur le moyen et long terme.

Avec le Plan Sénégal émergent (Pse), il est attendu une transformation de l'agriculture qui servira de fer de lance de celle de la structure de l'économie. Une vision qui a été traduite dans le cadre du Programme d'accélération de l'agriculture sénégalaise (Pracas) dont la mise en œuvre a démarré depuis 2014, a rappelé le directeur général adjoint de l'Isra, M. Seyni Ndaw. Dans ce contexte, des ressources humaines bien formées pour asseoir un développement durable de l'agriculture s'impose.

Une offre de formation agricole totalement inadéquate

Actuellement, il est question d'agro-business, d'insertion des jeunes, de la formation des professionnels agricoles. Portée sur les fonds baptismaux en 1967, l'Asia qui est une association regroupant les ingénieurs et les cadres dans le domaine agricole, la pêche, l'élevage et le monde rural, d'une manière générale, jette un pavé dans la marre des curricula de formation. Est-ce que les jeunes qui ont reçu la formation qui était de très bonne qualité en son temps, sont prêts à affronter le monde réel? Cette association qui se positionne comme un creusé permettant de réfléchir sur les questions d'actualité pour apporter sa contribution dans le processus de développement, s'interroge.

Revisitant les politiques de formations agricoles et rurales de la période coloniale à nos jours, le Pr Abdou Khadr Fall de l'Ecole nationale supérieure d'agriculture (Ensa) de Bambey a jugé inquiétant la contradiction relevée dans les chiffres qui ont servi de base au Pse, concernant ses prévisions agricoles et ceux avancés par l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (Ansd). A son avis, au Sénégal, l'offre de formation agricole est totalement inadéquate face à la demande. Il met également un doigt sur la fragmentation devenu problématique avec chaque ministère qui veut avoir sous sa tutelle

un centre de formation. M. Fall trouve irrationnel le fait que sur l'ensemble du budget destiné à l'éducation et la formation, seul 2% revient à l'agriculture. A cela s'ajoute l'absence, dans le pays, de formation dans certaines spécialités.

L'agriculture sénégalaise n'est pas performante

Sur cette même lancée, son collègue le Pr Saliou Ndiaye relève le fait qu'au Sénégal, on forme plus pour l'emploi salarié et non l'auto-emploi. Il s'est réjoui de la féminisation progressive des effectifs des sortants de l'Ensa.

Les observateurs relèvent que malgré les efforts consentis dans le domaine de la formation agricole, l'agriculture sénégalaise n'est toujours pas performante. Devant cet état de fait, l'Asia tient à porter ce débat au devant de la scène car elle se rend compte que dans le monde rural, il y a des déficits en termes d'encadrement, de techniciens agricoles formés pour accompagner les producteurs dans une démarche agricole inclusive. Ce qui, à son avis, explique la non maîtrise des outils méthodologiques. Ce manquement se traduit par une appropriation lente des innovations technologiques par les producteurs.

L'association pense que malgré la pléiade de formations dispensées dans les universités et écoles spécialisées, le curriculum semble ne pas répondre véritablement aux enjeux. Du moment qu'il y a beaucoup de jeunes qui sont formés et qui peinent à trouver un emploi.

Elle s'inquiète du manque d'ouverture car, consciente que l'administration ne peut plus absorber de spécialistes agricoles comme ça se faisait dans le temps. «Depuis la responsabilisation des producteurs et le désengagement de l'Etat, de plus en plus, les jeunes qui sortent des écoles se débrouillent pour trouver un emploi. Si on ne trouve pas de solution ça peut être décourageant pour les générations à venir », averti le président de l'Asia, Alioune Fall.

Le curriculum de formation à adapter

Ce diagnostic de l'Asia met à nu les programmes de formation agricole dispensés dans le pays. Dans le cursus de formation, cette association pense qu'il faudrait que les autorités réfléchissent aux questions liées au foncier, la production, la campagne agricole... Dès le départ, souligne M. Fall, «il faudrait raisonner l'insertion du diplômé avant sa sortie». Une manière d'inculquer ces idées au jeune entrepreneur agricole pour qu'il soit prêt à affronter le milieu rural.

Dans la nouvelle carte universitaire, il est prévu la création de pôles de formation agricole autour de la ville de Dakar, et des localités de Diamniadio, de Thiès, de Kaolack et de Ziguinchor. El Hadji Ibrahima Niass du Sine Saloum sera le pôle directeur de l'ensemble du système. Des centaines voire des milliers de cadres de l'agriculture seront formés avec pas moins de 15 Unités de formation et de recherche (Ufr) prévues.

Devant cette dynamique, les autorités sont invitées à penser à ce que les étudiants sortants puissent être transformés en agriculteurs. «Si tous les étudiants, à la sortie, ont un projet et que l'Etat attribue à chacun cinq hectares, ils pourront tout de suite, comme entrepreneur, commencer quelque chose». Pour M. Fall, un projet encadré au niveau de l'école n'aura besoin que de financement du moment que l'Etat a déjà mis en place des mécanismes comme le Bnde, la Cncas, le Fonsis et Fongip. Cette logique est valable pour l'agriculture, l'élevage, l'aviticulture, la pêche, la foresterie et les activités rurales en générales.

Source: <http://www.sudonline.sn/les-inquietudes-des-ingenieurs-et-cadres-agricol...>

FONCIER / ENVIRONNEMENT



Sud Quotidien 12 mai 2015

Consommation alimentaire, urbanisation et transformations rurales : Les populations de Mboro et Mékhé se prennent en charge



Pour se libérer du diktat des institutions bancaires et financières, et être capables de consommer ce qu'ils produisent, les agriculteurs de Mboro et de Mékhé se sont organisés pour se prendre eux-mêmes en charge. Une visite de terrain, effectuée mardi dernier 5 mai, dans lesdites localités, situées dans la région de Thiès, a permis d'y découvrir des initiatives agricoles innovantes. C'était à l'occasion de l'atelier

sur «La consommation alimentaire, l'urbanisation et les transformations rurales en Afrique de l'Ouest» organisé du 4 au 6 mai à Dakar par l'Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR).

Situés dans la région de Thiès, Mboro et Mékhé tiennent leur révolution agricole. Un certain nombre d'initiatives innovantes ont fini de mettre sur la sellette ces deux localités qui ont complètement démenti la vision schématique qui systématise l'incapacité de la petite agriculture à produire suffisamment d'aliments pour nourrir les populations. Mboro et Mékhé se nourrissent de ce qu'ils produisent et contribuent également au ravitaillement du marché intérieur et extérieur (sous-région). Avec la croissance du réseau routier qui réduit la distance moyenne reliant les villages aux centres urbains, l'espace rural est intégré à l'économie de marché.

«Ces dynamiques entraînent une mutation de l'agriculture et de l'économie rurale, d'où la nécessité de questionner l'évolution de la relation entre urbain et rural», nous dit l'IPAR dans son document de cadrage. C'est dans cette perspective que, pour assurer une sécurité alimentaire pour les 290 millions d'habitants de l'Afrique de l'Ouest, l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED), le CIRAD et le FIDA proposent une «modernisation» du système alimentaire avec de plus grandes exploitations agricoles dont les produits intègrent les supermarchés urbains. Et, les producteurs de Mékhé et de Mboro regroupés au sein de l'Union des groupements paysans de Mékhé (UGPM) ont bien réussi à révolutionner leur système alimentaire.

RÉPLIQUE À LA CRISE ALIMENTAIRE

Il existe bien un moyen pour barrer la route à la crise alimentaire. Il suffit tout simplement de mettre en œuvre une politique gouvernementale conséquente qui donne à tous la chance d'accéder au soutien de l'Etat dans une mesure, mais aussi d'entreprendre sur initiatives propres. «Je pense qu'il faut qu'on revienne à nos pratiques alimentaires culturelles. A Mékhé, on mangeait ensemble, on faisait des diners communs avant l'éclatement des familles et des maisons. Mais aujourd'hui, avec l'influence de la modernité, les familles et les maisons sont éclatées. Ce qui a porté un revers à nos habitudes alimentaires», a laissé entendre Falilou Diagne, président de l'Union des groupements paysans de Mékhé.

Pour corriger cette anomalie, les habitants de Mékhé se sont organisés et mis en place une Banque de céréales. Partant du constat que l'endettement des producteurs est fortement lié à la période de soudure, l'UGPM, appuyée par Action Carême Suisse, a mis sur pied un important stockage. «Ce sont les épargnes en nature, parce que c'est à partir d'un diagnostic de la question soudure et endettement que nous avons vu que l'une des causes principales est la disparition des greniers agricoles dans lesquels on mettait nos réserves. C'est pour cette raison que l'UGPM a incité ses membres à réserver une partie de leurs récoltes pour prévoir la période de soudure», a révélé Fatou Bintou Diop, Coordinatrice Banque de céréales et de la lutte contre la soudure.

«L'objectif premier, c'est de vivre pendant toute l'année, l'autre c'est de réduire le prix aux producteurs, et le troisième objectif est de pérenniser l'activité au-delà des soutiens des partenaires. On a mis en place trois stratégies d'achat: le paiement anticipé, l'achat dans le village et l'achat hors du village. Le programme ne s'arrête pas seulement au stockage du mil, mais il renforce la capacité des producteurs pour qu'ils puissent gérer leurs ressources céréalières et financières», poursuit-elle.

MÉKHÉ TIENT SON UNITÉ DE RAFFINAGE D'HUILE

Mékhé n'a rien à envier aux grandes industries de transformation. Elle tient déjà sa propre unité artisanale et locale de transformation d'huile d'arachide. «Avant la transformation, nous suivons la traçabilité de l'arachide à partir des champs. Nous sélectionnons de bonnes graines que nous donnons aux producteurs. Les producteurs diminuent l'aflatoxine à partir des champs où sont triées les mauvaises graines. Après la transformation, ils amènent le produit à l'unité de raffinage», explique Bercy Ndiaye, animatrice de formation de l'unité de raffinage d'huile de Mékhé. L'unité peut produire 120 litres en trois heures. Il est possible de faire plusieurs opérations par jour. Appuyés par l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA) l'unité de raffinage d'huile va aussi produire du savon avec le résidu obtenu après la transformation.

LE SOLAIRE POUR TOUS

Un autre pari que l'UGPM a réussi, c'est l'électrification de tous les foyers ruraux de Mékhé.

Une politique locale qui a permis d'éclairer les foyers à plusieurs niveaux, mais aussi de produire de la glace alimentaire. Les plateformes qui prennent en charge les congélateurs pour la transformation des jus locaux en crèmes glacées coûtent 3 à 4 millions F Cfa, et celles prenant en compte le maraîchage peuvent coûter 12 millions F Cfa. «Parmi nos services, il y a l'équipement de systèmes photovoltaïques familiaux au niveau des familles qui n'ont pas ce pouvoir économique d'acheter au comptant. Au début, il y avait un partenaire qui avait mis en place un fonds de garantie au niveau de la mutuelle pour permettre à ces familles d'y accéder avec une petite avance et rembourser au fur et à mesure pendant les campagnes agricoles, au moment où les familles avaient des capacités financières», explique Alassane Dieng, responsable de Kayer Energie.

Cette stratégie a non seulement permis à des gens d'accéder au réseau électrique solaire, mais aussi à diminuer les nombreux cas d'incendie avec les enfants qui étudiaient à l'aide de bougies ou de lampes tempêtes. «Nous avons dimensionné la consommation en fonction des niveaux car il y a une petite famille qui n'a besoin que de quatre ampoules plus un point de recharge de portables ou pour alimenter son poste radio. L'exploitation de type 2 prend en charge huit ampoules et un téléviseur en couleur parce que les enfants ont aussi besoin d'accéder aux informations. Nous sommes en phase d'équiper d'autres villages en congélateurs pour appuyer les femmes formatrices de jus locaux en crèmes glacés», révèle Alassane Dieng.

SE LIBÉRER DU POTENTAT DES BANQUES

Pour résoudre les difficultés liées à l'accès aux financements pour démarrer les activités agricoles et maraîchères, des agriculteurs de Mboro ont intégré la Mutuelle d'épargne et de crédit de l'UGPM. C'est le cas de Sérigne Cheikh Mbacké Ndiaye, producteur à Mboro. «J'investis environ 3 millions F Cfa pour produire des choux, des pommes de terre, des oignons, des tomates, du piment, des aubergines et des patates. Mais, malgré les difficultés, je parviens à faire un chiffre d'affaires de 9 à 10 millions F Cfa tous les quatre mois», révèle le jeune marabout enturbanné.

Vêtu d'un kaftan bleu clair, un turban blanc autour de la tête, il guide fièrement les visiteurs dans son champ de plus de quatre hectares. «Nos difficultés sont liées à l'accès aux moyens pour démarrer. Les banques ne sont plus fiables de nos jours. Quand tu

leur dois de l'argent, elles n'essaient pas de comprendre si tu as des difficultés ou non. Tout ce qui les intéresse, c'est que tu rembourses. Quand elles viennent chez toi, tu es sous pression car tout le monde reconnaît leurs véhicules. Je n'aime pas cette manière de faire, c'est pour cette raison que j'ai adhéré à la mutuelle de l'UGPM depuis 1994», déclare-t-il.

Pour lui, l'homme est condamné à travailler, pour se prendre en charge. «Je suis convaincu que les livres ne peuvent pas me nourrir avec ma famille. C'est pourquoi, après l'achèvement de ma formation, je me suis résolu à travailler pour gagner ma vie. Auparavant, on travaillait avec des arrosoirs, mais aujourd'hui on utilise des motopompes. C'est une véritable révolution. Nous dépensons 6000 F Cfa de gasoil par jour, et nous travaillons neuf mois sur douze», soutient-il.

Les paysans de Mékhé et de Mboro ont surtout lancé un appel au président de la République Macky Sall pour associer les petits producteurs familiaux dans la mise en œuvre de son Plan Sénégal émergent (PSE). «Nous ne cultivons pas le riz. Nous cultivons le mil, le niébé et le manioc. Et lors de sa tournée économique effectuée à l'intérieur du pays, il n'a pas fait mention de ces types de culture. Or, on ne peut pas parler de Sénégal émergent sans intégrer ces céréales qui constituent la majorité de ce que mangent les agriculteurs. Car le riz est un intrus qui nous est venu d'ailleurs», a laissé entendre Falilou Diagne.

«Pour soutenir l'agriculture familiale, l'Etat doit également intégrer les producteurs de céréales locales comme il l'a fait pour les producteurs de riz de la vallée. Nous n'avons pas besoin de tracteurs. Tout ce que nous demandons, ce sont des charrettes, mais surtout des batteuses à mil et des unités de transformation de nos produits. Ce qui n'est pas du tout costaud du point de vue financier», renchérit-il.

Malgré ce chapelet de revendications, ces paysans de Mboro et de Mékhé ont tout de même réussi à produire suffisamment pour en manger, et approvisionner le marché intérieur et celui de la sous-région. Ils sont en train de réussir une véritable révolution agricole.

Auteur : Chérif FAYE



Sud Quotidien 15 avril 2015

Bonne gouvernance des régimes fonciers au Sénégal un réseau de journalistes voit le jour à Dakar

Le Sénégal vient de se doter d'une nouvelle sentinelle sur la gouvernance des régimes fonciers. Le réseau des journalistes sur la gouvernance foncière est né hier, mardi 14 avril, à Dakar à l'issue de deux jours de travaux qui ont réuni les professionnels des médias et de la communication, grâce au Cadre national de concertation des ruraux (Cncr), en collaboration avec ses partenaires (Ipar, Gret, Panos, Congad, Actionaid).

Le réseau s'est fixé pour mission d'informer et de sensibiliser sur les questions de gouvernance des régimes fonciers au Sénégal.

Un nouveau réseau de journalistes est né hier, mardi 14 avril, au Sénégal. Il s'agit du réseau des journalistes sur la gouvernance foncière (Rjgf) qui s'est fixé pour objectif d'informer et de sensibiliser sur les régimes de gouvernance foncière dans notre pays. « Depuis plusieurs années, la question foncière occupe une place importante au Sénégal dans les débats relatifs aux politiques publiques, tant en zones urbaines que rurales.

Pour faire face aux défis de la dégradation et raréfaction des ressources, d'un accès équitable à la terre pour tous, des besoins croissants de l'urbanisation et de la demande alimentaire, il est nécessaire de créer les conditions d'une bonne gouvernance du foncier », a laissé entendre El Hadj Thierno Cissé, assistant au coordinateur de la Cellule d'appui technique du Cncr.

Pour cette raison, il a été nécessaire d'améliorer la gouvernance à l'échelle des communes, des régions, et de l'Etat. C'est pour cela, que l'idée de créer un réseau des journalistes sur la gouvernance foncière est venue à son heure. Le réseau est composé de journalistes des médias traditionnels, en ligne et des médias communautaires. Dans le plan d'action adopté au cours des travaux, il est prévu « l'organisation de rencontres d'échanges entre les journalistes et les acteurs concernées (Osc, Etat, etc.), la mobilisation des appuis pour des investigations plus poussées sur les problèmes liés au foncier, la sensibilisation l'opinion publique sur les enjeux de la

gouvernance foncière, la promotion des synergies entre médias ruraux et urbains pour faciliter l'accès à l'information ».

Dans cette perspective Libasse Hane, chef de projet à l'Institut Panos, a signalé que le réseau est venu à son heure car les journalistes sont, à son avis, des acteurs de changement. Il sera appuyé sur cette réflexion par Marius Dia, coordonnateur du Cnrc.

Selon El Hadj Thierno Cissé, il y a « nécessité d'aller vers une réforme foncière et de revoir la loi sur le domaine national de 1964, qui n'a jamais été réellement appliquée ». Il a rappelé que « les populations ont été en effet très réticentes à accepter cette loi, qui les dépossédait de leurs droits coutumiers et les mesures d'accompagnement et d'encadrement de la mise en œuvre de la loi n'ont jamais été mis en place par l'Etat (absence de définition des notions de « mise en valeur », de « résident », absence de moyens transférés aux collectivités locales chargés de la gestion du foncier, etc.) ».

Auteur : Chérif FAYE |



APS

Gouvernance foncière

La vallée en avance sur les autres régions (expert)

Saint-Louis, 17 avr (APS) - La vallée du fleuve Sénégal est "en avance" sur les autres régions du pays en matière de gestion foncière, a soutenu le directeur du foncier et des réformes institutionnelles du Millenium Challenge Account (MCA), Alain Diouf.

"Il faut le dire, en matière de gestion foncière, la zone de la vallée du fleuve Sénégal est en avance sur les autres", a-t-il déclaré dans le cadre de deux ateliers élargis de partage d'expériences et de capitalisation des outils de sécurisation foncière à l'aune de l'acte 3 de la décentralisation.

Ces rencontres se tenaient à Ndioum et Saint-Louis, mercredi et jeudi respectivement, dans le but d'enrichir les outils de gestion foncière adoptés par le

MCA et de proposer des textes d'institutionnalisation à l'aune de l'Acte III de la décentralisation.

Selon M. Diouf, le MCA ambitionnait, à ses débuts, "d'arriver à une gestion concertée, juste et transparente du foncier", ce qui l'a amené à mettre en place "un cadre institutionnel adapté" avec des outils pour la gestion foncière. Il faisait allusion au Plan d'affectation et d'aménagement des sols (POAS) et à la Charte du domaine irrigué (CDI).

"Ces instruments sont aujourd'hui maîtrisés par les populations et permettent une gestion foncière sans problème dans la vallée" du fleuve Sénégal, a soutenu M. Diouf. Ces "instruments permettent aussi de gérer les conflits éventuels", a-t-il dit.

En conséquence, "maintenant, il s'agit de penser à vulgariser ces instruments à l'échelle nationale pour en faire bénéficier les collectivités locales des autres régions", a souligné Alain Diouf.

D'où ce besoin d'un "consensus autour de ces outils", à l'origine de la tenue de ces ateliers de partage, a expliqué le directeur du foncier et des réformes institutionnelles du MCA.

Depuis quelques années, a-t-il rappelé, le MCA Sénégal expérimente plusieurs outils de gestion et de sécurisation foncière, parmi lesquels figurent les registres et livres fonciers, les dossiers fonciers, les fiches de demandes. Il a également mis en place un Système d'information foncière (SIF) et élaboré un manuel de procédures foncières.

"Aujourd'hui, il importe de donner une valeur juridique à tous ces outils techniques", indique une note d'un prestataire du MCA, organisateur de ces deux ateliers.

Source: http://www.aps.sn/articles.php?id_article=141239

Contribution: PSE et réforme foncière

Faut-il privatiser les terres ou réactualiser la Loi sur le Domaine national ?

Introduction

Le système foncier sénégalais repose principalement sur un ensemble de textes législatifs et réglementaires dont les piliers sont la loi 64 -46 du 17 juin 1964 plus connue du grand public du nom de Loi sur le Domaine national (Ldn) et La loi 76-66 du 02 juillet 1976 portant Code du Domaine de l'Etat et les textes sur la décentralisation.

Il comprend trois domaines fonciers :

Le domaine des particuliers titulaires de titres fonciers que nous n'aborderons pas ici ;

- Le domaine de l'Etat ;
- Et le Domaine national sur lequel nous insisterons.
- La Ldn sera suivie par d'autres textes juridiques qui sont :
 - Le décret N° 64-573 du 30 juillet 1964 fixant les conditions d'application de la loi 64-46.
 - Le décret 72-1288 du 27 octobre 1972 relatif aux conditions d'affectation et de désaffectation des terres du Domaine national.
 - La loi portant code forestier et son décret d'application
 - Les lois 96-06 portant code des collectivités locales et 96-07 portant transfert de compétences aux trois ordres de collectivités locales qui ont été remplacées par le Code général des collectivités locales, dans le cadre de l'Acte 3 de la décentralisation ;
 - La Loi agro-sylvo-pastorale adoptée en 2004 dont les décrets d'application prévus en matière foncière n'ont pas encore été pris.

Il est utile de préciser que l'Etat dispose de son propre domaine foncier qui est régi par la loi portant Code du Domaine de l'Etat (Loi 76-66) et que la Constitution protège le droit de propriété foncière qui ne peut être remis en cause par l'Etat que sur la base d'une juste et préalable indemnisation. La constitution a, quant à elle, consacré le droit des femmes à la terre. Il y a aussi la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique tandis qu'une loi spécifique sur le littoral est en chantier.

Il nous semble opportun de rappeler la philosophie qui est à la base de la réforme foncière de 1964.

LA LDN, UNE LOI SENGHORIEENNE INFLUENCEE PAR LA CONCEPTION NEGRO-AFRICAINE DE LA GOUVERNANCE FONCIERE

Aussitôt après l'indépendance du Sénégal en 1960, le Président Senghor et le Président du Conseil, Mamadou Dia, ont fait de la réforme foncière une priorité nationale en vue de faire de la terre un outil au service du développement économique et social du pays. Ainsi, ont-ils décidé de tourner le dos à la

conception occidentale individualiste de la terre et de privilégier la conception négro-africaine fondée sur l'appropriation commune de la terre et la reconnaissance du droit d'usage à tous les membres de la communauté pour leur permettre de mettre en valeur ces terres au plan économique et social.

Dans cette conception traditionnelle, la terre était un patrimoine collectif à caractère sacré dont la gestion était confiée au maître de la terre, autorité morale et spirituelle qui représentait l'ancêtre fondateur et jouait le rôle de gardien de l'unité, de la solidarité et de la cohésion du groupe social.

Il s'agissait, par la même occasion, de lutter contre la spéculation foncière engagée par d'anciens propriétaires fonciers, arc-boutés aux droits coutumiers qui constituaient un sérieux obstacle au développement de projets publics immobiliers dans des centres urbains comme Dakar (Sicap – Hlm).

En adoptant la Loi sur le Domaine national (Ldn), l'Etat a tenu à respecter le droit de propriété individuelle proclamé par la Constitution. Ainsi, a-t-il donné un délai maximum de deux (02) ans à ceux qui revendiquaient la propriété foncière coutumière pour procéder à la régularisation de leur droit. Passé ce délai, toutes les terres non régularisées tombaient dans le patrimoine national dont le détenteur n'est autre que l'Etat, dépositaire de l'intérêt national qui dispose lui-même de son propre domaine foncier régi par la Loi 76-66 portant Code du Domaine de l'Etat. Dès lors, on est tenté de s'interroger sur la signification exacte du Domaine national (Dn).

C'EST QUOI LE DOMAINE NATIONAL ?

Aux termes de l'article premier de la Loi 64-46, le Domaine national est constitué de toutes les terres non classées dans le domaine public, non immatriculées ou dont la propriété n'a pas été transcrite à la Conservation des hypothèques, à la date d'entrée en vigueur de la présente loi. D'après cette même loi, ne font plus partie de plein droit du Domaine national les terres qui, à cette même date, ont fait l'objet d'une procédure d'immatriculation au nom d'une personne autre que l'Etat. A la fin du délai de deux (02) ans, près de 95 % des terres du territoire national se sont retrouvés dans le Domaine national.

En résumé et de façon simplifiée, nous pouvons dire que « le Domaine national est constitué par l'ensemble des terres de la Nation qui n'appartiennent ni à l'Etat qui a son propre domaine, ni aux particuliers détenteurs de titres fonciers » Cf



UICN/AVE : Normes sénégalaises de gestion foncière et du foncier littoral par Djibril Gueye (2011).

L'article 4 de la Ldn classe les terres du Domaine national en 04 zones en fonction de leur vocation et de leur destination ; il s'agit des zones urbaines, des zones classées comme les forêts et parcs, des zones pionnières et des zones de terroirs. Avec l'adoption de la Ldn, le législateur a opté pour une gouvernance de proximité des affaires foncières avec une responsabilisation poussée de la communauté rurale et notamment du Conseil rural qui est compétent en matière d'affectation, de désaffectation et de réaffectation des terres, sous le contrôle du représentant de l'Etat qu'est le sous-préfet.

Les lois 96-06 et 96-07 relatives à l'Acte 2 de la décentralisation /régionalisation (qui ont été récemment abrogées et remplacées par la Code général des collectivités locales en cours de révision dans le cadre de l'Acte 3) sont venues confirmer en 1996 cette option de l'Etat.

Il est à préciser qu'à l'entrée en vigueur du décret 72-1288, le président du Conseil rural (Pcr) était chargé de procéder à l'affectation des terres après avis de son Conseil.

Face à certains abus, le législateur sénégalais a retiré cette prérogative au Pcr pour la confier aux membres du Conseil rural. Cette délibération portant affectation, désaffectation ou réaffectation des terres doit être soumise pour approbation au représentant de l'Etat (sous-préfet) avant qu'elle ne soit exécutoire.

Aux termes des décrets d'application de la Ldn (décrets 64-573 et 72-1288), la terre peut être attribuée par le Conseil rural aux conditions suivantes :

- Aux membres de la communauté rurale pris individuellement ou groupés en associations ou en coopératives ;
- L'affectation est personnelle et individuelle ;
- Elle couvre une durée indéterminée ;
- Elle ne confère qu'un droit d'usage à son bénéficiaire (pas de droit de propriété) ;
- L'affectation est prononcée en fonction de la capacité des bénéficiaires d'assurer directement ou avec l'aide de leur famille la mise en valeur de ces terres ;
- Pour un nouveau membre de la communauté rurale, l'affectation est faite en prélevant les terres non

affectées ou qui ont été désaffectées conformément à la Loi.

Il faut préciser qu'aux termes de l'article 10 du décret 72-1288, le sous-préfet est chargé de prendre un arrêté devant préciser les conditions de mise en valeur de ces terres. Jusqu'à ce jour, aucun acte n'a été pris dans ce sens.

La désaffectation totale ou partielle est prononcée par le Conseil rural sous réserve d'approbation par le sous-préfet dans des cas précis. Qu'en est-il du Domaine de l'Etat ?

Quant au Domaine de l'Etat, il est essentiellement régi par :

- La loi 76 – 66 du 02 Juillet 1976
- La loi 96 –07 du 22 Mars 1996 portant transfert des compétences en matière de domaines ;

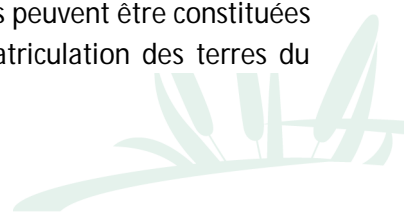
Il se présente en domaine public (naturel et artificiel) et en domaine privé (affecté et non affecté) ; Le domaine privé immobilier se divise en domaine affecté et domaine non affecté (art 32).

De nouvelles lois ont été promulguées entre 2007 et 2011 sans bouleverser le régime des terres. Ce sont :

En 2011, la loi portant régime de la propriété foncière qui n'a pas remis en cause les prérogatives des collectivités locales en matière de gestion foncière et celle portant transformation des permis d'habiter et titres similaires en titres fonciers qui autorise la transformation gratuite et sans formalités préalables en titres fonciers de titres administratifs irréguliers, sous réserve du remboursement des frais engagés par l'Etat.

La loi n°2008-43 du 20 août 2008 portant Code de l'Urbanisme dont l'objet est d'harmoniser certaines dispositions de la loi n° 88-05 du 20 juin 1988 portant Code de l'Urbanisme avec celles de la loi n° 96-07 sur la décentralisation.

Ainsi, des réserves foncières peuvent être constituées par l'Etat, par voie d'immatriculation des terres du



Domaine national pour la réalisation de projets d'utilité publique comme la réalisation d'opérations d'aménagement dans les agglomérations, la préservation et l'aménagement des espaces naturels et l'aménagement de zones touristiques. - La loi n° 2007-16 du 19 février 2007 portant création et fixant les règles d'organisation et fonctionnement de la Zone économique spéciale a prévu la délimitation d'une zone d'environ 10 000 hectares entre Diamniadio et Mbour. Elle a fixé les missions et pouvoirs d'une Haute autorité qui peut disposer, par voie de bail, de tous les terrains de la Zone.

Il est important de connaître le contenu de la Ldn et de ses décrets d'application qui sont encore méconnus. Mais bientôt 50 ans après son adoption, peut-on dire que ses principales dispositions sont convenablement appliquées par les différents acteurs impliqués dans la gestion foncière et l'utilisation des terres ? Faut-il réviser la Ldn ou mettre en place un nouveau système foncier fondé sur la privatisation des terres ?

QUELLES REFORMES POUR TENIR COMPTE DES NOUVELLES EXIGENCES DU MOMENT ?

La réponse à cette question devrait se fonder sur une évaluation rigoureuse et participative de la mise en œuvre de la Ldn au niveau national (en prenant en compte les spécificités éco-géographiques) dont les résultats doivent servir de base à toute réforme du droit foncier agitée depuis près de vingt ans par des bailleurs de fonds comme la Banque mondiale dans le cadre des défunts plans d'ajustement structurel, du Plan d'Action Foncier de 1996 et de la Loi agro-sylvo-pastorale de 2004.

L'analyse des difficultés d'application de la Loi sur le Domaine national montre l'importance de la question foncière, dans un contexte de libéralisation de l'économie -Cf FODDE/FED/Djibril Gueye in Difficultés d'application de la Ldn dans quinze communautés rurales (2008).

Il ressort des analyses de terrain que les difficultés d'application sont essentiellement liées à trois facteurs :

S'il est vrai que la Loi sur le Domaine national (Ldn) facilite l'accès des populations rurales à la terre en conférant un droit d'usage aux occupants ; elle traîne cependant des faiblesses liées à l'exclusion des non-résidents et à l'ambiguïté des textes et des pratiques sur les conditions d'affectation et de mise en valeur

mais aussi aux difficultés pour les occupants actuels ou futurs de disposer, à court terme, de titres d'occupation comme le bail de longue durée accordant à son titulaire des droits réels pouvant servir de garantie bancaire pour le financement de la mise en valeur optimale des terres.

Le second facteur réside dans l'enracinement de traditions rétrogrades qui influencent fortement les pratiques en matière foncière et entravent l'accès sécurisé des jeunes et des femmes au foncier rural. C'est pourquoi il s'avère ardu d'évaluer la Ldn parce que son application effective sur le terrain a été entravée par le poids des coutumes et des forces traditionnelles qui sont réticentes à attribuer des terres aux femmes prises individuellement ;

Le troisième facteur tient à l'absence d'une véritable stratégie de vulgarisation et de renforcement des capacités des collectivités locales qui devait accompagner la mise en œuvre de la Ldn.

Le cas des non-résidents est très illustratif. En effet, la Ldn ne prévoit l'attribution de terres par le Conseil rural, à titre personnel, qu' « aux membres de la communauté rurale ». Pourtant, dans la pratique, ces terres sont attribuées un peu partout à des non-résidents familièrement appelés étrangers aussi bien par les chefs de village que par le Conseil rural.

En fait, comme l'indiquent clairement les résultats de nos études de terrain, les acteurs locaux trouvent cela tout à fait normal. Dans la tradition, cela renvoie au système de la « ndiatiguiya » qu'on pourrait traduire grosso modo par hospitalité. Pour contourner la loi, le modus operandi consiste à se faire parrainer par un chef de village ou un notable ou à « élire domicile » auprès du Pcr (devenu maire avec l'Acte 3) ou d'une autorité locale pour pouvoir introduire une demande et se voir attribuer officiellement des terres. Auparavant, le demandeur aura pris la précaution de préparer le terrain en déboursant souvent de l'argent au profit d'acteurs influents intervenant dans la chaîne de prise de décision ; le montant des sommes dégagées par le bénéficiaire dépendant des superficies sollicitées. La mise en place de Gie est également utilisée comme l'ont montré les résultats de nos investigations.

En général, cette stratégie de contournement peut se heurter à des obstacles lorsque l'un des acteurs (chefs de village, notables, conseillers influents, maires ; ex-Pcr, sous-préfet) n'y trouve pas ses intérêts ou lorsque la superficie sollicitée est jugée excessive. Il en est de même de la vente de parcelles qui n'est pas autorisée ; si certains, par ignorance probablement, signent des contrats illicites de vente

sur des terres du Domaine national, d'autres plus astucieux contournent les textes sous prétexte de « cession de peines et soins ». D'où la nécessité de promouvoir au niveau de l'Etat du Sénégal qui a mis en place une commission de réforme foncière une approche réformiste fondée sur une évaluation rigoureuse concertée et participative de la mise en œuvre de la Ldn au niveau national, éco-géographique et local. Les données collectées devraient servir de base à toute réforme du droit foncier.

QUELQUES PISTES DE REFORME

Même si des bailleurs de fonds envisagent la privatisation des terres, il est important de conserver les acquis et l'esprit de la Ldn et de procéder à des réformes allant dans le sens de l'élargissement des conditions d'accès et de la définition de la mise en valeur des terres en tenant compte des différents contextes et en combinant les exigences de compétitivité, de durabilité, de sécurisation foncière, de justice sociale et de souveraineté alimentaire. Pour ce faire, il faudrait également mettre l'accent sur le renforcement des capacités en prenant en charge la question de la gestion rationnelle des terroirs à travers le cadastre rural, le système d'information foncière et le Plan d'occupation et d'affectation de sols (Poas) qui font cruellement défaut. Il s'agira de privilégier la recherche d'un compromis dynamique devant permettre d'encourager et d'encadrer les investissements privés nationaux et internationaux, de sécuriser l'occupation foncière, de moderniser les exploitations agricoles familiales, tout en évitant l'accaparement de terres par les privés et en minimisant les conflits fonciers grâce à une bonne gouvernance foncière.

A la suite de la Goana Wadienne qui fut le prétexte pour beaucoup d'affairistes véreux de spolier la paysannerie des vastes superficies, il est important, dans le contexte du Pse qui prône l'inclusion sociale, de prendre en compte l'esprit de la loi de 1964 sur le Dn mais aussi le concept initial des Domaines agricoles partagés. Il s'agit de se focaliser sur l'impératif de sécurisation foncière de tous les acteurs socio-économiques, tout en explorant les possibilités qu'offre l'immatriculation négociée d'une partie des terres du Domaine national au nom de l'Etat pour stimuler les gros investissements dans l'économie dans le cadre d'un partenariat multi acteurs public-privé qui soit gagnant-gagnant. Au moment où le président Macky Sall a décidé de

relancer le chantier de la réforme foncière longtemps différée, il s'avère opportun, pour parvenir à une mise en œuvre intelligente du Pse, d'éviter une réforme technocratique par le haut qui risque de se heurter aux mêmes difficultés rencontrées dans l'application de la loi sur le Dn et dans les précédentes tentatives de réforme foncière orientées vers la privatisation qui étaient inspirées par la Banque mondiale et le Fmi.

On ne peut toutefois manquer de noter que les textes en vigueur sont restés muets voire laconiques sur des questions essentielles que la réforme devra régler :

Qui est membre de la collectivité locale située en milieu rural ? Faut-il la gratuité pour tous de l'accès aux terres du domaine national ? Quel contenu au concept de mise en valeur des terres ? Quelle place pour les exploitations familiales et l'agrobusiness dans la mise en valeur des terres ? Comment sécuriser l'accès à la terre ? Quelle place pour l'élevage, le foncier industriel, l'habitat planifié, les infrastructures publiques et la gestion des ressources naturelles dans la mise en valeur et l'aménagement durables des terres ? Comment assurer l'équité dans les compensations au profit des populations déplacées. Pour sécuriser les investissements privés, faut-il privilégier le droit de propriété ou le bail de longue durée ? Quels seront les incidences de communalisation universelle consacrée par l'Acte 3 de la décentralisation sur la gouvernance foncière en milieu rural ? A cet effet, faut-il évoluer vers un domaine public municipal ? Quelles dispositions spécifiques pour la gestion durable et intégrée des terres du littoral dans le contexte des changements climatiques ? Quel foncier minier dans le contexte du Pse ? Pour dépasser la dispersion des textes, ne faudrait-il pas élaborer un code rural unifié ouvrant la voie à des chartes foncières locales qui prendraient en compte les droits spécifiques des femmes et des jeunes, comme l'a fait un pays africain ?

*Par Djibril Gueye **

** Juriste et Environnementaliste Consultant en décentralisation, gouvernance des ressources naturelles et développement durable*

S/C ECO CARPE SAHEL

Email : djibigueye2005@yahoo.fr





APS 21 mai 2015

limiter à 15 ans la durée des contrats fonciers des investisseurs étrangers (CNCR)

Ziguinchor, 16 mai (APS) – Le Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR) suggère de plafonner à 15 ans la durée des contrats fonciers à accorder aux investisseurs étrangers, après la réforme foncière en cours au Sénégal.

"Les contrats accordés aux investisseurs étrangers doivent être limités dans le temps", a dit le président du CNCR, Baba Ngom, samedi à Ziguinchor (sud), en proposant une durée maximale de "10 ou 15 ans".

"La sécurité foncière pour la souveraineté de notre pays nous semble extrêmement importante. Le foncier doit d'abord rester entre les mains des Sénégalais au lieu d'aller dans des mains étrangères", a insisté M. Ngom.

Les membres de la Commission nationale de réforme foncière (CNRF) sont attendus dans les prochains jours à Ziguinchor, pour recueillir les avis des acteurs locaux sur la réforme foncière, selon le président du CNCR.

En prévision de cette mission de la CNRF, le Conseil national de concertation et de coopération des ruraux effectue "une tournée nationale" pour sensibiliser les acteurs du monde rural sur les enjeux de la réforme et les préparer à une "bonne participation" à la concertation.

"Nous souhaitons que la future loi sur la terre détermine un faible pourcentage qui devrait être détenu par les étrangers. Notre souveraineté en pâtirait si le contraire arrivait", a insisté le président du CNCR. Il réclame "un moratoire sur l'affectation des terres", en attendant la promulgation de la future loi sur la propriété foncière.

ASB/ESF

Source: http://www.aps.sn/articles.php?id_article=142279



APS 2015-05-21

Des journalistes effectuent une visite de terrain à Wassadou

Une dizaine d'hommes médias, membres du réseau de journalistes sur la gouvernance foncière effectue une visite de terrain, jeudi et vendredi, à Wassadou (Tambacounda, est) qui est le théâtre d'un litige foncier opposant un promoteur et une partie des populations de cette localité.

Gilbert Khayat, un franco-libanais, revendique quelque 3.123 hectares sur lesquels son grand-père détiendrait un titre foncier datant de 1932 et que les habitants de Wassadou exploitent pour leur survie. Depuis 2009, cette crise entre Khayat et les populations, a éclaté, et ne manque de resurgir à l'approche de chaque hivernage.

Cette visite à laquelle participent des organisations de la société civile, devrait permettre de collecter des informations sur le litige foncier qui a lieu dans cette localité, située dans une des cinq zones d'intervention d'Actionaid, qui forme ses populations sur les plans technique, législatif, ou en matière de plaidoyer, à travers des marches, tout en les appuyant en intrants pour la production de banane.

Une rencontre avec différents acteurs est prévue jeudi, avant la tenue vendredi, d'un forum, indiquent les organisateurs.

Des échauffourées ont eu lieu récemment et quatre personnes ont été arrêtées puis libérées. Elles étaient encore entendues ce matin par le juge d'instruction, a indiqué Khadim Diop, chargé de programme d'Actionaid dans la zone de Missirah, commune dont relève Wassadou.

"Wassadou est un des milliers de cas que vous pouvez trouver dans la zone", a indiqué Mamadou Ciss, chef du bureau de l'ONG installée à Tambacounda depuis 2011.

"Depuis Dakar, on a du mal à appréhender ce problème", a noté Amadou Salif Tall, président du réseau des journalistes sur la gouvernance foncière. Soulignant l' "enjeu national" que représente la question foncière, il a mis l'accent dans le même

moment, sur la nécessité pour les hommes de médias de "vivre sur le terrain" et de recouper l'information qu'ils sont appelés à relayer.

Le réseau vise à "informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs sur les régimes fonciers", a expliqué M. Tall, relevant que les régions de Kédougou et Tambacounda sont intéressantes à cet égard, en raison de la présence de forêts, de mines, entres autres.

Dans le contexte actuel, il est important de se poser la question de savoir "comment un titre foncier de 1932 continue de pourrir la vie des populations", et comment la réforme foncière peut apporter une "solution durable" à ce genre de problème, a relevé Zacharia Sambakhé, responsable de plaidoyer à Actionaid.

Dans les années 1970, les populations de Wassadou, réparties en ce moment entre 14 villages ont été déplacées de l'intérieur du parc du Niokoloba pour être relogées sur ce site. C'était dans le cadre de l'agrandissement de la réserve naturelle.

source: http://www.aps.sn/articles.php?id_article=142439



APS 24 mai 2015

Litige foncier de Wassadou

Un "cas d'école" qui nécessite l'arbitrage de l'Etat

Wassadou, 24 mai (APS) - Les deux parties en conflit dans le cadre d'un litige foncier, opposant depuis 2009 des populations de Wassadou et environs à Gilbert Khayat, un Sénégalais d'origine libanaise, estiment que l'Etat est le seul à même d'apporter une solution à cette tension permanente.

Les parties impliquées dans le litige foncier opposant depuis 2009 des populations de Wassadou et environs à Gilbert Khayat, un Sénégalais d'origine libanaise, ont dit avoir convenu que "l'Etat est le seul à même d'apporter une solution" à ce conflit à l'origine d'une "tension permanente".

Depuis son retour à Wassadou (Tambacounda, est) en 2009, Gilbert Khayat a décidé de lancer un projet agricole - le Ranch de Ouassadou (RDO) -, sur les terres de son père et sur lequel se sont établis 14 villages, dont Wassadou Dépôt, siège de la ferme, et Wassadou village. Ce projet qui pourra créer des emplois, a-t-il dit, vise à fixer les jeunes du terroir et à encourager ceux qui sont partis à revenir.

Toutefois, une partie de la population continue de s'opposer à cette initiative, une façon de les déloger une seconde fois de leurs terres, ont-ils fait valoir.

Suite à de violents heurts, lors desquels deux tracteurs ont été endommagés et plusieurs employés de Khayat blessés, quatre parmi les responsables villageois ont été condamnés au terme d'un procès.

Dans les années 1970, l'Etat du Sénégal, dans le cadre d'un projet d'agrandissement du parc national du Niokolo-Koba, avait déplacé certains villages, pour les installer à Wassadou, à 60 km de Tambacounda le long de la route de Kédougou.

D'une superficie de 3.069 hectares, ces terres libérées étaient réparties entre sept titres fonciers datant de 1935 et qui abritaient par le passé une usine de traitement de fibre de sisal, qui avait fait faillite en 1955, avant d'être rachetée en 1958 par le père de Gilbert Khayat, à l'issue d'un appel d'offres international, raconte-t-il.

M. Khayat affirme être né sur ces terres et y avoir grandi, avant d'aller poursuivre ses études à Montréal, au Canada, d'où il est sorti ingénieur en génie civil.

Depuis six ans, son différend avec une partie de la population ressurgit à l'approche de chaque hivernage, chaque partie tentant de prendre les devants pour l'exploitation de ces terres. Une vingtaine de procès l'ayant opposé de cette manière à des gens ont été tranchés à sa faveur, dit-il.

La conseillère Sadio Sylla a de son côté relevé que Khayat a "trahi les espoirs des populations", quand il a commencé à abattre des manguiers, à détruire les champs de fonio et de riz d'une vieille dame. "Personne n'ose plus construire en dur par peur des humeurs de Khayat", a-t-elle ajouté.

Or, à son arrivée, il avait fait part aux chefs de village de son ambition de "travailler avec tout le monde pour combattre la pauvreté".

"Chaque année, à l'approche de l'hivernage, on n'a pas la paix", a indiqué Bangaly Keïta, selon qui, 150 familles sont menacées de déguerpissement par Khayat.

"Plus de 200 hectares n'ont pas été cultivés depuis que la crise a éclaté en 2009", a renchéri Mamadou Sangaré, président du cadre de concertation de Wassadou, regroupant différents villages.

A cause de cette situation, une bonne partie des habitants village de Wassadou qui compte environ 2.000 âmes, sont exposés à la famine, témoignent certains.

"Aujourd'hui, on n'a pas mangé à midi chez moi et Dieu seul sait si on dinera", a par exemple déclaré Dieyla Diallo, habitant de Wassadou, s'adressant à une délégation du réseau de journalistes sur la gouvernance foncière, venue rencontrer les populations dans le cadre d'une visite de terrain organisée en collaboration avec l'ONG Actionaid.

"Aujourd'hui, on vit de dons et de crédit", a-t-il poursuivi, relevant qu'ils se trouvent désormais dans l'impossibilité de cultiver le mil, le maïs et les arachides qu'ils produisaient pour en vivre pendant huit mois de l'année.

Se gardant de s'en prendre à Khayat, Mamadou Sangaré président du cadre de concertation, estime que l'Etat est "le seul responsable dans cette affaire" et est donc le seul à pouvoir trouver une solution à ce différend.

Mamadou Bâ, chef du village de Wassadou village, compte aussi sur l'Etat pour qu'une solution soit trouvée. "C'est l'Etat qui est notre force, nous n'avons pas de force", a-t-il dit. "Nous demandons à l'Etat de nous aider", a indiqué le septuagénaire. "C'est l'Etat qui peut apporter la solution".

Installé dans la zone depuis les années 1980, M. Bâ affirme qu'il préfère mourir plutôt que d'être déplacé de cette zone où il exploite 10 hectares. Ses enfants ont déjà commencé les travaux de défrichage, en perspective de l'hivernage.

M. Khayat affirme pour sa part n'avoir de problème avec personne, se présentant plutôt comme "une victime à qu'on empêche de travailler" sur ses propres terres. Il dit avoir fait une proposition de sortie de crise à l'Etat, laquelle est restée jusque-là sans suite.

"Ce qu'on demande aux autorités, c'est un remembrement des superficies des villages pour mettre fin, à l'installation anarchique. On propose que 140 ha leur soient réservés". "A ce jour, aucune réaction n'a été notée", a-t-il regretté.

En 2012, lors d'une rencontre de conciliation à la primature, Khayat dit s'être vu proposer deux options au choix : soit une soulte, soit une expropriation. Or,

il est "hors de question" pour lui d'accepter la première, arguant qu'un titre foncier ne saurait être échangé contre des permis d'occuper. L'expropriation, par contre, est du ressort de l'Etat qui peut en prendre l'initiative, mais doit suivre toute une procédure, a-t-il ajouté.

Toujours est-il que l'homme qui a aussi une nationalité française, est d'avis qu' "il n'y a pas de problème sans solution" et à l'instar de la partie adverse, il estime que la solution à la situation prévalant actuellement à Ouassadou, est entre les mains de l'Etat.

Il déplore le fait qu'année après année, "on retombe dans le même processus de sabotage" orchestré, selon lui, par "un groupuscule" opposé à son projet. Si bien qu'il n'a pu injecter que 600 millions du milliard qu'il devait investir en 2012.

De l'avis de Zacharia Sambakhé, responsable du plaidoyer à Actionaid, dans cette affaire, deux logiques de légalité et de légitimité s'affrontent.

La légalité est du côté de Khayat qui a tous les documents attestant de que le site convoité lui appartient, mais la légitimité est du côté des populations qui, depuis 40 ans, ont été installées par l'Etat sur ces terres dont elles tirent leur subsistance. Il pense que la réforme foncière en cours devrait prendre en charge ce cas d'école.

Source: http://www.aps.sn/articles.php?id_article=142553

<http://french.china.org.cn> 26-05-2015

Sénégal

la société civile donne les recettes pour une réussite de la réforme foncière (SYNTHESE)

Le Forum foncier mondial, tenu à Dakar la semaine dernière, a été une occasion pour des acteurs de la société civile de dégager des pistes à emprunter pour réussir la réforme foncière en cours au Sénégal.

Le Sénégal a engagé un processus de réforme foncière depuis décembre 2012 même si les travaux de la Commission nationale de réforme foncière ont officiellement démarré en novembre 2014 après une consultation avec des acteurs du foncier.



La commission est chargée d'analyser les textes législatifs et réglementaires existants, d'identifier les contraintes institutionnelles d'une gestion optimale du foncier et de proposer les mesures d'adaptation appropriées qui tiennent compte des réalités économiques modernes du pays. La réforme foncière au Sénégal est intervenue dans un contexte où plusieurs localités dans le monde rural sont confrontées à des problèmes à cause des affectations de milliers d'hectares à des multinationales qui font de l'agrobusiness.

Les conflits fonciers ont engendré des manifestations entraînant des blessés, des arrestations et des morts d'hommes dans certaines localités, ce qui fait réagir des organisations de la société civile fortement représentée dans la Commission nationale de réforme foncière.

Au cours du forum, le ministre sénégalais de l'Agriculture, Pape Abdoulaye Seck, s'est déclaré opposé à "un marché foncier rural assimilable à un accaparement des terres".

"Les questions de gouvernance foncière doivent tenir compte des jeunes, des femmes, des handicapés mais aussi des éleveurs qui ont besoin d'espaces pour ne pas assister à une prolifération des conflits", a-t-il expliqué.

Pour le directeur exécutif de l'Institut panafricain pour les consommateurs, la citoyenneté et le développement, Amadou Kanouté, a soutenu que "si on veut aller vers la sécurité alimentaire, éviter les conflits, s'assurer que la terre réponde aux besoins des citoyens, il faut qu'on puisse ensemble s'entendre sur une gestion foncière qui soit participative et inclusive".

De son côté, l'assistant du coordonnateur du Conseil national de concertation des ruraux, Thierno Cissé, a souhaité que "la mise en oeuvre de la réforme foncière puisse être discutée pour voir la meilleure formule permettant d'intégrer les deux types d'agriculture à savoir l'agriculture familiale et l'agrobusiness".

"Il faut éviter que l'agrobusiness soit un prétexte pour l'accaparement définitif des terres du Sénégal", a-t-il ajouté.

Un animateur foncier au niveau de la Commission nationale de réforme foncière, Sény Diagne Cissé, a admis la nécessité d'une concertation.

"Il faut retourner à la base pour que les populations se sentent impliquées et concernées par la réforme", a-t-il estimé, soulignant que le temps est révolu où "les gens s'enfermaient dans une salle pour faire des

propositions qu'ils soumettaient à l'Assemblée nationale pour qu'elle vote le texte".

"Les rencontres serviront de plateforme aux Sénégalais pour exprimer leurs doléances parce que chaque localité a aussi sa spécificité. Il y a des zones minières et des zones agricoles", a-t-il expliqué.

"Ces consultations, a-t-il poursuivi, permettent de diagnostiquer les problèmes afin de prendre les décisions nécessaires pour sécuriser surtout les exploitations agricoles familiales".

Alassane Guissé du Groupe d'action pour le développement communautaire dans la région de Tambacounda (est) a soutenu que " la loi sur le domaine national doit être changée avec la réforme parce qu'elle a montré ses limites avec la décentralisation".

"Il faut plus d'implication des collectivités locales et des citoyens et grâce aux consultations. On verra si l'Etat doit se décharger de la gestion totale des terres pour les confier aux collectivités locales ou s'il va juste leur laisser une partie du domaine national".

"Nous sommes pour que les collectivités locales s'en chargent mais il faudra des garde-fous pour éviter une mal gouvernance et pour cela il faut mettre sur pied un observatoire qui va jouer un rôle de contrôle sur le travail des collectivités locales".

La Commission nationale de réforme foncière doit entamer une tournée nationale à partir de mi-juin, pour recueillir les positions des diverses localités du Sénégal.

Source: http://french.china.org.cn/foreign/txt/2015-05/26/content_35658377.htm



Sud Quotidien 28 mai 2015

Imbroglia autour de 3123 hectares de terres à Wassadou l'état au banc des accusés

L'Etat du Sénégal est jugé responsable du litige foncier qui oppose une partie des populations de Ouassadou à la famille Khayat qui a bénéficié de sept titres fonciers en date de 1935. C'est la conviction des deux parties qui ont entamé depuis 2009 un bras de fer matérialisé par une bataille rangée qui a occasionné des blessés

graves en 2012. Résultat des courses : quatre villageois sont arrêtés, jugés et condamnés à la suite d'une plainte déposée par Gilbert Khayat, avant d'être provisoirement libérés. Une visite de presse organisée par Action Aid du 20 au 22 mai à l'attention du réseau des journalistes pour la gouvernance foncière (Rejogof) a permis de situer les responsabilités.

L'un des principaux rôles d'un état est d'apporter des solutions à des problèmes mais pas d'en créer. C'est la conviction des populations de Ouassadou dans la région de Tambacounda qui accusent l'Etat du Sénégal d'être entièrement responsable de ce qui les arrive. En effet, un litige foncier portant sur 3123 ha y oppose certains villageois dirigés par Youssoupha Diaw, président du Gie Tilo-Tilo à Gilbert Khayat, représentant la famille Khayat et gérant du Ranch de Ouassadou (RDO).

Au moment où la Commission nationale de réforme foncière poursuit ses consultations avec les acteurs du foncier sur l'étendue du territoire, un scandale foncier oppose les habitants de 14 villages dont Ouassadou à Gilbert Khayat qui, pour exploiter son domaine, leur interdit de cultiver sur les 1354,5 ha de terres, correspondants à 43,37% de son domaine.

CONDAMNÉS À CULTIVER OU À MOURIR

Les populations de Ouassadou et des 13 autres villages, tiennent vaillamment à exploiter les terres sur lesquelles elles ont été implantées par décret présidentiel en 1972, lors de l'extension du Parc National du Niokolo Koba.

Par conséquent, elles estiment qu'elles doivent cultiver la terre pour vivre, au cas contraire, elles sont condamnées à mourir. Les populations, aujourd'hui plus de 4200 habitants, soutiennent qu'elles ont été déguerpies et réinstallées par les autorités dans ladite zone où elles exercent depuis lors des activités agricoles. « La principale cause du litige est un Sénégalais d'origine libanaise qui est venu nous dire que nous nous sommes implantés sur son domaine et qu'il a un titre foncier. Or, on ne nous a jamais dit que c'est un titre foncier. Ce que nous avons refusé jusqu'ici. Nous ne pouvons pas le croire tant que nous n'avons pas des preuves palpables », a laissé entendre Youssoupha Diaw, président du Gie Tilo-Tilo. Pour sa part, Bangaly Keita, habitant Ouassadou, a signalé que ce conflit leur rend la vie difficile. « Pour ce problème d'accaparement de terre, nous sommes confrontés à d'énormes difficultés à Ouassadou. Chacun a son champ ici. Mais, je ne peux pas abandonner mon champ pendant cinq ans sans l'utiliser à cause de quelqu'un qui ne l'utilise pas.

Nous allons utiliser cet espace pour survivre. Plus de 150 familles sont menacées par Gilbert Khayat. Même nos animaux ont des problèmes pendant l'hivernage, car de l'autre côté, il y a la forêt classée du Ndiambour où vivent des bêtes féroces », soutient le quinquagénaire.

LA RESPONSABILITÉ DE L'ETAT

Macoumba Dia, vice-président du Gie Tilo-Tilo ne dit pas le contraire. « C'est l'Etat, par décret présidentiel qui nous a déguerpis du parc. C'est aussi l'Etat, par un autre décret qui a institué qu'une partie des terres, revient au ministère de l'environnement, et une autre qui est une forêt classée revient aux Eaux et Forêts. Et tout ceci fait partie des 3123 ha dont Gilbert Khayat se réclame. C'est donc l'Etat qui l'a dépossédé d'un kilomètre de zone tampon avec les forêts classées et les habitations des 14 villages », dit-il. « Tu m'enlèves dans ma maison et tu m'emmènes dans la maison d'autrui, sachant que c'est une maison d'autrui. Mais, nous ne pouvions pas le savoir. C'est de là qu'ils nous ont trompés », déclare Bangaly Keita. Il révèle d'ailleurs au passage que la visite d'une délégation de quelques habitants du village accompagnée du commandant de Gendarmerie Jean Ndiaye au cadastre pour consulter le dossier de Ouassadou avait fait chou blanc. « A l'époque, le dossier de Ouassadou était incomplet. Alors si on nous dit aujourd'hui que la famille de Khayat est munie de ses papiers, nous disons que c'est faux ! Il n'y a rien de concret dans ça. Au Sénégal, on sait qu'avec l'administration rien n'est clair. Et ce problème doit être éclairci car, nous sommes des Sénégalais et nous avons le même droit », poursuit-il.

Avant de renchérir : « ce qui nous a ébahis dans cette affaire, c'est que quand l'Etat déguerpissait les populations du parc, Ibrahim Khayat était là. C'est d'ailleurs lui qui a gradé avec son tracteur toutes ces terres qui ont servi à reloger les déguerpis du parc. Mais en les amenant ici est-ce que l'Etat ne savait pas que c'était un titre foncier ? Et Khayat père n'avait pas agi ».

Mais un déplacement effectué au ranch de Gilbert Khayat, situé dans le domaine en litige a permis de mettre la lumière sur certains aspects du dossier. Pour sa part, Zacharia Sambakhé, chargé du plaidoyer à Action Aid, a évoqué une confrontation de la légalité et de la légitimité. Ce qui nécessite à son avis l'arbitrage de l'Etat pour éviter une catastrophe. Gilbert Khayat qui dispose de documents légaux est dans la légalité alors que les populations vivant sur ces terres qu'elles cultivent depuis plus d'une

quarantaine d'années en tirent une certaine légitimité.

LES ARGUMENTS DE KHAYAT

Selon Gilbert Khayat, il est impossible que l'Etat du Sénégal ait eu à réinstaller ces populations sur les titres fonciers de son père car, à son avis il y a pour cela une procédure à respecter, ce qui n'est pas le cas. « L'Etat, s'il respecte sa constitution ne peut pas les installer dans les titres fonciers. Maintenant comment c'est arrivé, moi je ne le sais pas. Ceci dit, si l'Etat avait décidé de nous spolier de nos terres, il y a une procédure qui doit être suivie, c'est-à-dire qu'on avertit les propriétaires en premier lieu, ensuite on engage une procédure de négociation, puis troisièmement, ça passe par un juge des expropriations », explique Gilbert Khayat convaincu qu'il y a quand même « ici suffisamment de place et partout pour ne pas prendre les populations et les installer dans les titres fonciers ». Si bien même qu'il est possible qu'il y ait eu « des erreurs d'appréciation des cadres qui ont fait remonter les informations à leur hiérarchie pour en arriver à la situation actuelle », Gilbert Khayat qui estime que « l'Etat sait ce qu'il fait ». « La propriété, c'est des titres fonciers qui remontent aux années 1935. Il y avait ici une société qui cultivait les sisals pour traiter les fibres et les transformer en cordes. Cette société a fait faillite en 1955 et a déposé le bilan pour être vendue sur appel d'offres international en 1958, et c'est là que mon père a racheté les titres fonciers 217, 218, 219, 221, 222, 223 et 224 dont le bornage a été effectué le 3 mars 1932 par le géomètre Berthon Marcel », rappelle Gilbert Khayat, ingénieur en Génie civil. Selon lui, c'est son père installé à Ouassadou au début des années 60 qui y a introduit la Virginia Bunch Israëla 1 et 2, une variété d'arachide de bouche qui sert aujourd'hui à faire les arachides salées et grillées pour les apéritifs, mais qu'on ne trouve plus localement sur place.

PROJET DE POLE DE DÉVELOPPEMENT

« Au plan purement juridique, le titre foncier est une propriété inaliénable et inattaquable », laisse entendre Gilbert Khayat. « Je n'ai pas d'emprunt bancaire pour tous ces investissements. Je n'ai donc ni principal ni intérêt à rembourser. Je le fais avec mes fonds propres, et ça c'est la meilleure preuve que je crois à ce projet, et à son aboutissement en tant que pôle de développement régional », fait-il remarquer. « J'y crois et personne ne pourra m'enlever cela de la tête. Et je vais y arriver. Cela fait six ans qu'on m'empêche d'avancer, mais j'y

arriverai. Et toutes les populations vont en bénéficier. J'en suis convaincu », soutient-il. « Il y a énormément de ressortissants de cette région et de Kédougou qui sont vers Dakar. L'objectif est de créer un pôle de production de façon à ce que la jeunesse se maintienne sur place et que ceux qui sont partis reviennent parce qu'on a besoin de personnel », poursuit-il. Et de révéler qu'il s'est rapproché pour cela de structures telles que l'ANIDA et l'Agence Nationale des Eco villages (ANEV).

« Chaque année, j'essaie de cultiver mais on m'empêche de travailler. Le 27 mars 2013, contre toute attente, dans la surface couverte par le pivot, on a été frappé par un arrêté préfectoral nous interdisant de travailler dans nos titres fonciers alors qu'on utilise qu'une infime partie des titres fonciers », regrette-t-il. « Le seul fait de travailler sur ces 40 ha déjà, on me frappe d'interdiction de travailler. J'ai donc déposé un pourvoi en cassation au niveau de la Cour suprême qui a cassé cet arrêté préfectoral », renseigne-t-il tout en dénonçant le fait que « depuis avril 2014 aucune autorité n'est venue parler aux populations pour les informer de la décision de la Cour suprême ». Or, pour lui, il n'y a qu'un groupuscule d'individus qui est prêt à utiliser la machette pour bloquer les tracteurs et se faire entendre. Et ce qui est curieux dans cette affaire, malgré plusieurs plaintes déposées au niveau du tribunal de Tambacounda depuis 2011, dit-il, aucune n'a été traitée. Pire, en 2014, après avoir informé les populations qu'il voulait utiliser 500 hectares, « ce groupuscule est sorti et a cassé deux tracteurs, la gendarmerie est arrivée au moment où il s'apprêtait à mettre le feu sur les tracteurs ».

POUR UN REMEMBREMENT DES POPULATIONS

Gilbert Khayat jure qu'il n'a jamais demandé aux populations de quitter son domaine. « Depuis six ans que nous sommes là, personne ne peut dire à aucun moment que j'ai demandé que les gens quittent les titres fonciers, bien au contraire, je les ai toujours encouragés à venir travailler en partenariat avec nous. Mais, il faut croire qu'il y a des gens qui ne veulent pas que j'évolue et que je grandisse ici dans le cadre d'un grand pôle de développement agricole », souligne-t-il. Avant de signaler qu'il a même proposé à l'Etat un remembrement des populations qui se sont installées de manière « anarchique » sur les titres fonciers, au lieu de se rapprocher du village. « Ce que nous avons proposé aux autorités en premier lieu c'est un remembrement des populations. C'est-à-dire qu'on prend une partie des titres fonciers et on recrée une zone de vie de 140 ha dans nos titres fonciers non loin de leur lieu original,

mais que l'on puisse développer des surfaces d'irrigation de contresaison », soutient-il pour révéler que ce dossier piloté par le Colonel Nar Diagne Ngom a été proposé par courrier aux autorités régionales, au ministère de l'intérieur, au ministère de l'urbanisme et celui de la décentralisation.

Chérif FAYE | 28/05/2015 | 10H06 GMT

Source: http://www.sudonline.sn/l-etat-au-banc-des-accuses_a_24650.html



APS 30 mai 2015

"95% des terres échappent aux Sénégalais" (Moustapha Sourang)

Ziguinchor, 30 mai (APS) – 95% des terres échappent aux Sénégalais en raison de la loi sur le domaine national, a indiqué, vendredi à Ziguinchor (Sud), le président de la Commission nationale de réforme foncière (CNRF), Moustapha Sourang, qui a relevé une "nécessaire" évolution dans le foncier.

"A l'heure actuelle, 95% des terres du Sénégal échappent aux Sénégalais" a-t-il déclaré, lors d'un Comité régional de développement (CRD) sur les enjeux de la réforme foncière.

"Ce sont les terres du domaine national. Il n'y a que des droits d'affectation et d'usage", a précisé le président de la CNRF.

Le Professeur Sourang a renseigné que seuls 152.000 individus sur 14.000.000 de Sénégalais disposent de titres fonciers, estimant que ce ratio est "très faible".

"Sur les 152.000 titres fonciers, beaucoup appartiennent à un même individu. Il y a une sous-bancarisation. C'est un élément anti-économique. La terre ne peut pas être travaillée", a-t-il dénoncé.

D'après le Professeur Sourang, "c'est le contraire de tout ce qui se passe dans le reste du monde où le moindre mètre carré est répertorié, daté, borné et mis dans le commerce juridique soit par l'Etat, soit par les collectivités, soit par les particuliers".

"Le Sénégal doit donc, en faisant de l'agriculture le pilier de l'émergence, moderniser son outil agricole et permettre son financement" a-t-il estimé.

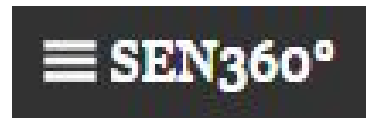
"Il faut accepter les évolutions nécessaires. La terre est aussi un bien économique. Il faut la faire travailler, mais en mettant des garde-fous, des clauses de sauvegarde et des clauses de retour pour contrôler les évolutions", a encore préconisé Moustapha Sourang.

Sur l'accès des femmes à la terre, le président de la CNRF a suggéré la création de "domaines communautaires agricoles", citant l'exemple du Domaine agricole communautaire (DAC) de Séfa, dans la région de Sédhiou.

Le Professeur Sourang a soutenu qu'il faudra aussi "fixer les jeunes à la terre pour que cela serve d'antidote à l'émigration clandestine".

"Il n'y a pas de raisons qu'ils quittent des milliers d'hectares ici pour aller s'entasser dans des bateaux au moment où les ressortissants de ces pays viennent prendre leurs terres, les louent et emploient leurs parents comme ouvriers agricoles", s'est-il désolé.

Source: http://www.aps.sn/articles.php?id_article=142754



Contribution aux débats sur la Réforme foncière au Sénégal

Les « Consultations citoyennes » du Professeur Sourang, constituent une phase décisive dans le processus de la Réforme foncière mise en œuvre par la Commission Nationale (CNRF) qu'il est chargé par le Chef de l'Etat, de présider.

Mais sa démarche, pour tenir les « consultations citoyennes » ont malheureusement emprunté celle de l'Acte 3 de la Décentralisation dont les effets pervers ont empêché l'avènement d'un large consensus autour de la Réforme du Code des Collectivités locales qui en était l'objet. Tout le monde se souvient que le Chef de l'Etat dut lui-même initier des consultations complémentaires avec les organisations politiques et les organisations des élus locaux pour tenter d'obtenir le consensus national que la Commission de l'Acte 3 n'avait pas pu

obtenir pour avoir exclu les organisations politiques dans le partage des Termes de Référence et dans la participation aux consultations.

Tout le contraire de la démarche inclusive de la « Commission Nationale de Réforme des Institutions » (CNRI) qui avait permis d'aboutir à un large consensus national sur un Projet de Réforme remis au Chef de l'Etat, dont la suite est attendue par les forces vives de la Nation.

En empruntant la démarche de la Commission de l'Acte 3, le Professeur Sourang exclue les Partis politiques d'un partage des Termes de Référence de la Réforme du Foncier, et des « Consultations citoyennes », tout en croyant mener « une démarche inclusive » pouvant aboutir à un « large consensus sur la Réforme du Foncier.

Toute Réforme d'envergure nationale du Foncier, interpelle au premier chef les Partis politiques dont la plus part ont déjà dans leur programme une politique foncière. C'est donc une erreur fondamentale que de penser réformer le Foncier sans leur participation es- qualité.

Non seulement la démarche du Professeur Sourang pose problème quant à l'obtention d'un large consensus national sur ce projet de Réforme du Foncier, mais aussi, les propos qu'il tient dans les concertations qu'il a initiées avec l'Administration territoriale, rapportés par la Presse, soulèvent des interrogations légitimes sur les principes qu'il présente comme devant guider cette Réforme.

De partout, l'on entend son plaidoyer pour la « sécurisation du foncier » qu'il réduit au « titre Foncier » dont le nombre n'est qu'une dizaine de milliers pour les 14 millions de Sénégalais. Son plaidoyer pour le « Titre Foncier » est soutenu par sa « vision » de ce que la terre devrait devenir, c'est-à-dire, vendable (cessible) et gage able (garantie pour le crédit). La terre devrait donc être considérée, à travers son appropriation privée, (Titre Foncier) comme une « marchandise », comme les semences, l'engrais et le matériel agricole le sont.

Le Professeur Sourang semble oublier que la terre possède deux caractéristiques qui la différencient de tous les autres biens matériels. Elle est « limitée et est « non reproductible ».

Ainsi, transformer ce « bien », qui est la terre en « marchandise », c'est la rendre aliénable au profit des détenteurs de capitaux et des créanciers.

Dans tous les pays du monde où une telle Réforme a eu lieu, cela a ouvert la porte à « l'accaparement des terres par le marché et le crédit ».

Dans un pays comme le Sénégal, où 57% des exploitations agricoles familiales cultivent, en agriculture pluviale, moins de 3hectares, et où, en agriculture irriguée, plus de 90% cultivent moins d'un demi hectare, qui sont le minimum de surfaces requises pour rentabiliser le matériel agricole destiné aux Exploitations familiales pour leur modernisation, une telle Réforme foncière va accélérer l'accaparement des terres par le marché et le crédit, qui va accentuer l'accaparement des terres par voie administrative qui a déjà permis à 17 promoteurs, dont 10 sénégalais de s'octroyer 650.000 hectares, suscitant des « jacqueries » un peu partout dans le pays.

Déjà, la vulnérabilité économique et financière de ces exploitations familiales en zone cotonnière et riz irrigué, a amené l'Etat à payer à leur, le remboursement des dettes de campagnes de celles-ci vis-à-vis de la « Caisse Nationale de Crédit Agricole »(CNCAS), afin de les permettre de renouveler leur crédit indispensable à leur participation à la campagne agricole qui vient de se terminer.

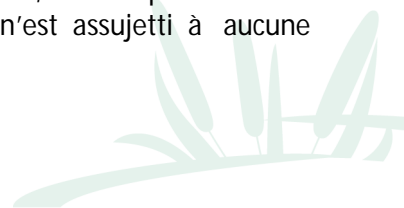
Que seraient devenues leurs terres aujourd'hui, si elles avaient servi de gage au crédit de la CNCAS ? Ces exploitations familiales seraient aujourd'hui exclues pour de bon, de l'activité agricole, et leurs hommes et femmes valides, seraient déjà transformés en « manœuvres agricoles », ou obligées à l'exode rural vers Dakar et /ou à l'immigration clandestine.

Ainsi, la « sécurisation des terres » à travers la « transformation du droit d'usage en titre foncier », est la voie royale à une expropriation massive des exploitations familiales pauvres, victimes à la fois d'insuffisance de terre, et de la politique de l'Etat de financement de l'agriculture.

Ces propos du Professeur Sourang sont aussi en porte à faux avec ceux tenus publiquement par le Ministre de l'Agriculture, du haut de la Tribune du Forum Mondial sur le Foncier qui s'est tenu récemment à Dakar.

N'avait il pas soutenu dans son discours, que la Réforme en cours n'envisage pas « l'appropriation privée de la Terre », et qu'il n'y aurait pas de « marché foncier rural » ?

De même, quand le Professeur Sourang soutient que la Réforme va substituer au pouvoir d'affectation des terres des Collectivités locales, un « droit de bail », ne restreint il pas de ce fait la durée de jouissance de ces affectations, du fait que le bail est limité dans le temps, et n'est assujéti à aucune



condition de mise valeur, alors que l'affectation est définitive, à condition de mettre en valeur la terre ainsi obtenue ?

L'affectation est donc plus appropriée que le bail pour celui qui est soucieux de durabilité pour son projet de production.

Les abus constatés dans l'exercice du pouvoir d'affectation des terres du Conseil des Collectivités locales sont en fait le résultat du pouvoir exorbitant que le pouvoir exécutif a conservé en la matière. En Effet, aucune délibération portant affectation des terres n'est valable qu'après approbation due l'Administration territoriale (Préfet et Sous-Préfet). L'Administration territoriale exerce, par dérogation aux dispositions générales qui encadrent le contrôle des Collectivités locales, nu contrôle d'opportunité de toutes délibérations sur le foncier, en plus de son pouvoir de légalité sur tous leurs actes.

L'Administration territoriale devient ainsi « juge et partie » pour les affectations foncières. C'est ce cumul de fonction qui a rendu inopérant le contrôle de légalité des attributions foncières, au point que les abus en la matière sont aujourd'hui brandis comme motifs pour dessaisir les collectivités locales de ce pouvoir d'affectation des terres du Domaine National.

Le Chef de l'Etat précédant en a usé et abusé pour favoriser l'accaparement des terres à grande échelle au point de diviser des Conseils des Collectivités locales dans les attributions de vastes domaines initiés par l'Etat à travers ses représentants dans l'Administration territoriale. Ainsi, toute Réforme foncière conservant ce pouvoir de « contrôle d'opportunité » qui donne à l'Administration territoriale le pouvoir d'approbation des délibérations d'affectation des terres, tout en visant à substituer le « pouvoir d'affectation du Conseil des Collectivités locales par le bail », ne constitue qu'un dessaisissement supplémentaire des pouvoirs des Collectivités locales sur le Foncier.

Ce dessaisissement est confirmé par la proposition « d'immatriculation des terres au nom de l'Etat », qui enlève aux Collectivités locales tout fondement légal à leur pouvoir d'affectation des terres du Domaine National.

Pourtant, leur farouche opposition à l'Acte 3 de la Décentralisation était pour l'essentiel due au projet de « Communalisation intégrale » qu'il véhiculait, et qui risquait de leur enlever ce pouvoir d'affectation conquis de haute lutte.

Leur adhésion n'a pu être obtenue par le Chef de l'Etat, que lorsque le Projet de Réforme des Collectivités Locales avait reconduit ce pouvoir dans ses dispositions, en l'étendant même aux anciennes Communes qui n'en disposaient pas.

D'ailleurs, le fait d'envisager que le l'Etat, après avoir immatriculé la terre en son nom, accorde un « sous bail » aux Collectivités locales pour leur permettre d'en disposer, n'est qu'une nouvelle confirmation du projet que vise la Réforme foncière pilotée par le Pr Sourang, de dessaisissement des Collectivités Locales de leur pouvoir de gérer la terre du Domaine National, qu'elles obtenu depuis la réforme de 1972 portant leur création.

Ainsi, au nom de la « sécurisation » du Foncier, le Pr Sourang vise, à travers la transformation du « droit d'usage » en « titre foncier », et « l'immatriculation des terres au nom de l'Etat », à obtenir le dessaisissement des Collectivités de leur pouvoir foncier au profit de l'Etat, et du pouvoir d'argent (investisseurs privés et créanciers bancaires), et non à sécuriser l'exploitation familiale et à renforcer le pouvoir des Collectivités locales.

Pourtant, le Ministre chargé de l'Agriculture était formel lors du Forum Mondial Foncier rappelé plus haut. Pour lui, il ne s'agit pas de transférer la terre à des propriétaires privés, mais de consolider les acquis des collectivités locales, de moderniser les exploitations agricoles familiales et de promouvoir l'investissement privé à travers un « partenariat gagnant-gagnant », sous forme de « contractualisation ».

Une telle option, pour la Réforme foncière, suppose le renforcement des pouvoirs fonciers des Collectivités locales, et la codification de la « transmissibilité par héritage », de la terre affectée à l'exploitation familiale.

C'est ainsi que la transformation du Domaine National, en « Domaine privé des Collectivités locales » et la fin du « contrôle d'opportunité » qu'exerce le pouvoir administratif (Préfet, et Sous-Préfet) sur les délibérations foncières, pour laisser au « contrôle de légalité » leur permettraient d'être de véritables interlocuteurs face aux investisseurs pour un « partenariat gagnant-gagnant » véritable, à travers la « contractualisation » et de pouvoir redistribuer la terre en faveur des exploitations familiales dont l'absence et ou l'insuffisance de terre, constitue leur principal obstacle pour accéder à la modernité et sortir de la pauvreté.



De même, la Codification du « droit de transmission par héritage » de la terre affectée, et la non cessibilité de celle –ci, sont les moyens les plus appropriés pour sécuriser le foncier de l'exploitation familiale.

Ainsi, au regard des principes, tels qu'énoncés par le Professeur Sourang, les enjeux de la Réforme du foncier encours, sont lourds de danger pour la paix sociale, notamment en milieu rural, et pour la stabilité du pays.

Notre pays gagnerait à voir le Professeur Sourang, prendre langue, dès maintenant, avec les Partis politiques, plutôt que d'attendre finir un pré projet ficelé, pour ensuite recueillir leurs avis, comme cela fut le cas avec l'Acte 3 de la Décentralisation.

Ce sont les Partis politiques qui gouvernent les Collectivités locales, et non les organisations de la société civile mises en avant par le Professeur Sourang dans ses concertations.

Donc, leur enlever des pouvoirs sans l'assentiment des Partis politiques est un risque que le Gouvernement devrait éviter de courir.

Ibrahima SENE PIT/SENEGAL CDS Dakar le 31 mai 2015

Source: <http://www.sen360.com/actualite/contribution-aux-debats-sur-la-reforme-f...>

seneweb.com

Réforme foncière au Sénégal

Moustapha Sourang se dit satisfait de l'état d'avancement du processus

Le Président de la Commission nationale de réforme foncière (CNRF) a fait face aux journalistes, ce mercredi 3 juin, au siège de la CNRF. Ce, pour sensibiliser sur l'état d'avancement du processus de réforme foncière au Sénégal. Sous ce rapport, Pr Moustapha Sourang a déclaré que le travail de pré-finalisation qui a été mené par sa structure dans toutes les régions du pays, hormis Thiès et Dakar, a été globalement satisfaisant. Avant de préciser que ces deux régions seront aussi visitées dans les prochains jours.

La nécessité d'accompagner les maires jeunes

Pour une réforme inclusive et participative, le successeur de Me Doudou Ndoye estime qu'il faut descendre sur le terrain pour voir la réalité des choses. Selon lui, cette première phase de la réforme foncière, a permis à sa commission de rencontrer sur le terrain, de jeunes maires diplômés, qui veulent être accompagnés par l'Etat, afin d'éviter les erreurs que leurs prédécesseurs ont commis dans le passé. Cela constitue, pour lui, un élément de modernisation qu'il faut prendre en compte. Parce que, poursuit-t-il, «l'erreur qui a eue dans le passé sur le foncier, est dû au fait que le débat n'était pas porté à la base». Selon lui, la loi ne suffit pas forcément à elle seule. Il faut une volonté politique et une légitimation. En outre, il a aussi souligné la nécessité d'une administration de proximité. En ce sens, il s'est réjoui de la mise en place d'un cadastre. Pour lui, cela va permettre de résoudre les soucis de délimitation des communes et autres.

De l'avis du Pr Sourang, les lois de 1964 et de 2004 sur le foncier ont des postulations différentes sur le plan des droits. Et, pour trouver un espace juridique qui permet de régler cette situation, il soutient qu'il faut des droits réels et conciliés. Et, pour permettre de garder l'esprit de cette loi de 64, qui stipule que la terre reste en tout état de cause, un droit qui ne peut pas échapper à la collectivité, il faut un bail en sécurité.

Le bail, un système pour équilibrer la réforme foncière

Selon lui, si le Sénégal avait réformé en 1960 avec des droits réels définitifs comme le titre foncier, il y aurait des risques de crispations comme ce fût le cas au Zimbabwe. D'où la nécessité d'équilibrer afin de trouver une réforme qui permet de tenir compte de l'esprit de ces deux lois. En ce sens, l'ancien ministre a souligné que le Sénégal peut respecter le droit de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada) sur le foncier et mettre un peu de cohérence dans son droit interne. Parce que, ce sont deux normes sur un même objet avec des postulats différents. Et, le bail nous permet effectivement de faire ce système.

Dans ces régions visitées, Pr Sourang a indiqué que différentes variantes ont été exposées par la CNRF, telle que le bail à usage d'habitation, agricole, pastorale communautaire, et autres. Et, de façon globale, les populations du monde rural ont estimé que c'est un système équilibré. Mieux, il dit avoir constaté une grande compréhension et une réelle adhésion de la part de ces populations rencontrées.

Cheikhou AIDARA-Seneweb.com



Sud Quotidien 4 juin 2015

Bilan d'étape de la réforme foncière au Sénégal la commission nationale rassure les populations

Les membres de la Commission nationale de réforme foncière (CNRF) ont fait un bilan d'étape du processus de consultation en cours avec les populations sénégalaises à tous les niveaux. Pr Moustapha Sourang, président de ladite commission, et ses collaborateurs de la commission technique, face à la presse hier, mercredi 3 juin, ont tenu à rassurer les populations que la réforme n'est pas destinée à leur arracher des terres, mais plutôt à sécuriser leurs droits fonciers.

Depuis le démarrage des travaux de la Commission nationale de réforme foncière (CNRF) mise en place par le gouvernement du Sénégal par décret n°2012/14-19 du 6 décembre 2012, 90 ateliers décentralisés et 45 autres intercommunaux sont organisés pour impulser un processus de consultation nationale avec tous les acteurs à la base afin de capitaliser toutes les expériences antérieures en matière de gestion foncière. Pour faire le bilan à mis parcours, Pr Moustapha Sourang, président de ladite commission et ses collaborateurs de la commission technique ont fait face à la presse hier mercredi 3 juin à Dakar.

«Nous venons de boucler les dix régions du Sénégal, au niveau des CRD (Comités régionaux de développement) pour rencontrer les populations, pour échanger avec elles parce que cette réforme s'est voulue inclusive et participative. Il fallait donc éviter tout centralisme technique. Nous avons voulu éviter une réforme technocratique basée sur une approche purement technique», a laissé entendre Pr Moustapha Sourang, président de la Commission nationale de réforme foncière.

Conformément à la vision du Chef de l'Etat, a-t-il rappelé, il s'agit de mettre en place «un dispositif d'apaisement du climat foncier». C'est ainsi, qu'après une tournée nationale «les axes et hypothèses élaborés ont été largement acceptés». D'abord, le président de la CNRF a expliqué leur démarche qui a

consisté à trouver une loi qui pouvait faire la jonction entre celle de 1964 qui faisait de «la terre un bien du domaine national et la loi de 2004 qui voulait instaurer des droits réels». Etant donné, que «les deux lois étaient des choses complètement différentes, il a estimé qu'il fallait trouver une équation technique qui permettrait de régler cette difficulté».

De ce point de vue, Pr Moustapha Sourang a signalé qu'il était nécessaire pour eux de voir «comment mettre en place des lois qui puissent garder l'esprit de la loi de 1964 pour que la terre ne puisse pas échapper à la collectivité, mais en même temps créer des droits». Par la même occasion, le président de la CNRF a tenu à rassurer les populations que la réforme foncière n'est pas mise en œuvre pour les exproprier de leurs terres, mais plutôt pour sécuriser leurs droits fonciers.

Ahmed Bachir Kounta, conseiller en communication du président de la République, a pour sa part souligné qu'il faut quand même s'attendre à «des traumatismes» car «il faut que le théâtre d'ombre cesse». La CNRF continue ses consultations nationales qui regroupent tous les acteurs à la base pour analyser leurs propres pratiques foncières.

Auteur : Chérif FAYE



AllAfrica 15 AVRIL 2015

Lutte contre les changements climatiques

Les actions entreprises par le Sénégal

Cheikh Fofana, conseiller technique au ministère de l'environnement et du développement durable, estime que pour faire face aux changements climatiques, le Sénégal évalue la vulnérabilité dans les secteurs comme l'agriculture, les ressources hydriques et la pêche. Il s'exprimait, hier mardi 14 avril, lors d'une table ronde axée sur « l'Afrique face aux défis du changement climatique » organisée par l'Université cheikh anta diop de Dakar (Ucad).

Le conseiller technique du ministre de l'environnement et du développement durable a indiqué à l'occasion qu'« il est envisagé un développement des projets d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre à travers la finance

carbone et la finance climatique ». Les autres actions envisagées dans la lutte contre le réchauffement climatique sont, si l'on en croit le conseiller technique du ministre de l'environnement et du développement durable, la promotion de l'information et la sensibilisation sur les changements climatiques.

Quand Aminata Ndiaye, Chef du département de Géographie à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, elle a plaidé pour des actions fortes dans la lutte contre les changements climatiques. « Il faut prendre à bras le corps les obstacles qui entravent les opportunités d'affaires et le développement économique, veiller à la gouvernance et à la gestion des ressources, voir quelle politique déployer pour façonner un futur plus résilient aux changements climatiques et aussi créer des structures de financements verts».

La climatologue estime en outre qu'il faut prendre en charge « la faible accessibilité de l'information climatique pour le grand public, l'absence de mécanisme financier au niveau national, sous-régional et régional ainsi que le manque de continuité dans les actions entreprises ».

Auteur : Fatou Ndiaye -



2STV : mercredi 17 juin 2015

Vidéo : Décryptage sur le foncier: une bombe à retardement ? (2STV)

Mercredi 17 juin sur la 2STV Dr Cheikh Oumar Ba, directeur exécutif de l'IPAR a pris part à l'émission « Décryptage » de Pape Allé Niang. Les autres invités sont, M. Ibrahima Sene (politique/critique de la réforme en cours), Pr Abdoulaye Dieye (juriste CNRF), M. Amadou Kanoute (CRAFS/société civile)

Lien video :

http://yamatele.tv/media/watch/RQNJO_J_sj/decryptage-sur-le-foncier-une-bombe-a-retardement---ce-mercredi-17-juin-2015---2stv



laviesenegalaise.net Mardi 16 juin 2015

Matam : atelier d'échange et de Partage sur la réforme foncière, Cheikh Oumar Ba explique

Atelier d'échange et de Partage sur la réforme foncière, Cheikh Oumar Ba, superviseur CNRF région de Matam, par ailleurs Directeur exécutif de l'Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR) explique. (Vidéo)

<http://laviesenegalaise.net/matam-atelier-dechange-et-de-partage-sur-la-reforme-fonciere-cheikh-oumar-ba-explique/>



Le Foutanké juin 2015

Audio: Dr Cheikh Oumar Ba: « La réforme foncière doit prendre en compte les us et coutumes »

La commission nationale de la réforme foncière prépare ce samedi un atelier à Matam. Cette rencontre entre dans le cadre d'une mission demandée par la commission nationale de la

réforme foncière, pour rencontrer toutes les parties prenantes de la réforme. Le Dr Cheikh Oumar Ba s'est exprimé sur le sujet. Nous vous proposons d'écouter sa réaction en Poular et en français

Liens: <https://soundcloud.com/lefoutanke/dr-cheikh-oumar-ba-francaismp3>



jeunes à oser entreprendre, leur promettant le soutien de l'Etat. Selon lui, « 42 % des jeunes Sénégalais n'ont pas de formation qualifiante. Nous les invitons s'orienter à massivement vers l'agriculture. Des solutions structurelles sont mises en œuvre par l'Etat afin d'accompagner ces initiatives », a-t-il dit. Le ministre a, en outre, rappelé que « 17 milliards de FCfa sont présentement disponibles et exclusivement dédiés au domaine agricole ». De l'avis ce dernier, « il revient aux jeunes de présenter des projets viables, efficaces et clairs, l'État se chargera de les financer ». M. Niang a ajouté que le gouvernement est prêt à soutenir ceux qui ont l'audace et la détermination d'entreprendre. Le ministre s'exprimait à l'occasion d'une rencontre sur le concours « Challenge Gaiende entreprendre » qui rentre dans le cadre de la Responsabilité sociétale d'entreprise (Rse).

Ce concours sélectionne les meilleures équipes à travers un appel à candidature, leur offre un an d'incubation dans l'environnement Gaiende 2000, avec des contrats de sous-traitance et un encadrement professionnel rigoureux. Pour cette édition, l'école d'enseignement supérieur Cesag est sortie lauréat du prix d'exploitation et croissance suivi de l'ism. Dans la section Développement logiciel innovant, l'Efp arrive en tête, suivie de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis. En marge de la finale, une table ronde axé sur « L'entrepreneuriat jeune : un atout pour l'économie, un défi pour le secteur privé » a été organisée. Une occasion, pour les débatteurs, de revenir sur la problématique cruciale de l'insertion et l'esprit entrepreneurial. Cette tribune a permis à des décideurs politiques de premier plan et des structures nationales dont la mission consiste à promouvoir l'emploi et l'entrepreneuriat de parler de leurs projets. « Le chômage est un problème crucial au Sénégal comme dans la plupart des économies. Pour atténuer son caractère pénalisant, il faut revenir à des fondamentaux de base, faciles à appréhender. Car pour promouvoir l'emploi, il faut tout juste soutenir l'entreprise », a dit Ibrahima Nour Eddine Diagne, administrateur général de Gaiende 2000 et initiateur de la rencontre. « Oser entreprendre, c'est, avant tout, avoir une conviction, savoir qu'on compte, se faire un devoir de servir », a, de son côté, lancé Amy Sarr Fall, directrice de publication du magazine Intelligence économique. Les panélistes sont revenus sur leur parcours.

DEMOGRAPHIE / EMPLOI / MIGRATION

Le Soleil 17 Avril 2015

Mame Mbaye NIANG

« L'Etat prêt à soutenir les jeunes qui ont l'audace d'entreprendre »

Selon le ministre de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction citoyenne, l'Etat est prêt à soutenir les jeunes qui désirent entreprendre. « Il revient aux jeunes de présenter des projets viables, efficaces et clairs, l'État se chargera de les financer », a-t-il déclaré.

Mame Mbaye Niang, ministre de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction citoyenne, a invité les

Oumar BA





Allafrica 15 avril 2015

Domaines agricoles communautaires

Signature d'un protocole pour accompagner les jeunes promoteurs

Le Fonds national de développement agro-sylvo-pastoral (Fndasp) et le Programme national des domaines agricoles communautaires (Prodac) ont signé, mercredi, une convention de partenariat pour mieux accompagner les jeunes promoteurs intervenant dans les Domaines agricoles communautaires (Dac).

Les deux parties s'engagent à mener ensemble une valorisation optimale des Domaines agricoles communautaires pour la création d'emplois et l'insertion de jeunes dans le secteur de l'agriculture, au sens large et de mutualiser leurs ressources humaines pour l'atteinte des objectifs. L'entente a été conclue entre le directeur exécutif du Fndasp, Jean Charles Faye, et le coordonnateur national du Prodac, Jean Pierre Senghor. Les deux structures ont ainsi décidé de mener l'accompagnement nécessaire à la responsabilité et à la redevabilité des jeunes pour s'approprier et pérenniser les Dac et, par conséquent, les acquis et réalisations du programme. Les deux projets s'accordent également à assurer le développement d'un partenariat commercial contractué au profit des promoteurs des Dac pour saisir toutes les opportunités d'affaires, et conviennent de la nécessité impérieuse de définir et de mettre en œuvre des facteurs d'appropriation et de pérennisation des Dac.

Véritables incubateurs d'entrepreneurs agricoles, les Dac vont ainsi fournir aux jeunes agriculteurs, en particulier, des espaces de formation, de productions pérennes et d'échanges économiques de proximité qui contribueront à la relance de la base productive agricole au Sénégal. La force et l'originalité de ce programme est qu'il fait de l'accès à l'eau et à la terre aménagée, un moyen de promotion de l'entrepreneuriat agricole.

Auteur : A. Mbodj



Sud Quotidien 09 mai 2015

Problématique de l'émigration et emploi des jeunes 100 milliards pour stopper le phénomène

Le Domaine agricole communautaire de SEFA dans la région de Sédhiou sera le hub de semences de maïs sélectionnées pour l'ensemble du territoire national. Cette déclaration est de Jean Pierre Senghor, coordonnateur national du Programme des domaines agricoles communautaires (Prodac). Il s'exprimait hier vendredi, à Dakar, lors d'un petit déjeuner de presse.

Le Sénégal, à l'instar de tous les pays à faibles revenus, reste confronté au phénomène de la l'émigration clandestine qui enregistre de milliers de pertes en vies humaines chaque année dans les eaux méditerranéennes. Pour faire face à ce phénomène, le gouvernement a initié et déroule un programme de 100 milliards de francs CFA sur une superficie de 30 mille hectares couvrant un quinquennat. Ces affirmations sont de Jean Pierre Senghor, coordonnateur national du Programme des domaines agricoles communautaires (Prodac). C'était, hier vendredi, à Dakar, lors d'un petit déjeuner de presse.

Après avoir visionné un film sur le Prodac d'une part et d'autre part les impressions des jeunes engagés dans ledit programme, M. Senghor de rappeler la principale mission du programme qui veut «apporter des réponses rapides et durables à la problématique de l'emploi, des jeunes en général et en particulier la promotion de l'entrepreneuriat rural».

Ainsi selon le coordonnateur national «le gouvernement a mobilisé 10% du budget. Au compte de l'année en cours c'est un budget de 2 milliards que le Prodac exécute». «La particularité de ce programme c'est que tout ce que nous produisons est déjà vendu. Le Prodac ne vend que du consommé local. Par conséquent tout est planifié à l'avance», a-t-il renseigné. Il ajoute que «des partenaires européens de jour en jour ne cessent de manifester l'intérêt à soutenir le Prodac »

Dans son développement il déclare: «Nous voulons surtout positionner le Domaine agricole de Séfa comme étant un hub de production de semences de maïs sélectionnées pour l'ensemble du territoire national. Par conséquent la station d'essai va nous

permettre de cribler les meilleures variétés de semences qui s'adaptent au mieux pour donner de bons rendements dans la zone», a expliqué M. Senghor.

«Le PRODAC cible 9 zones : Keur Momar Sarr, Sédhiou, Keur Samba (Diourbe), l'axe Kaffrine-Tambacounda, l'axe Mont-Rolland-Pout, Kolda, Kédougou, les vallées du Sine et du Djouba. En somme ce sont quelques 15 variétés de semences qui seront testées au niveau de la station de Séfa, ainsi que plusieurs variétés de céréales dont le blé tendre, le blé dur, l'orge et certaines cultures fourragères et des cultures potagères», a-t-il souligné.

Auteur : Jean Pierre MALOU |

EDUCATION / FORMATION / RECHERCHE



AllAfrica 9 avril 2015

Sénégal: Enseignement et recherche

Plaidoyer pour une meilleure vulgarisation des résultats de la recherche

Le projet Usaid/Era a pris comme prétexte la journée qui lui est dédiée dans le cadre de la 16ème Fiara pour organiser un forum sur le thème : « L'enseignement et la recherche au service de la sécurité alimentaire ».

La journée de la Foire internationale de l'agriculture et des ressources animales (Fiara) était dédiée, hier, au projet Usaid/Era. Financé par le gouvernement américain, ce projet a pour objectif de contribuer au renforcement de capacités des institutions de formation et de recherche en agriculture en se focalisant sur trois composantes : l'éducation et la formation, la recherche, l'appui-conseil et le service à la communauté, ainsi que la gestion de projets et politiques d'éducation agricole.

Cette journée a été l'occasion, pour les différentes institutions partenaires, le secteur privé, les associations de producteurs, les étudiants et le public, d'échanger autour du thème : « L'enseignement et la recherche au service de la sécurité alimentaire ». « C'est une très bonne

opportunité de faciliter le dialogue entre les différentes parties prenantes. Car ici, à la Fiara, nous avons un bon échantillon de représentants du secteur privé, des employeurs et des employés », s'est réjoui Larry Vaughan, directeur du projet Usaid-Era.

Venu représenter le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Cheikh Bécaye Guèye, directeur de la Recherche, s'est félicité de la pertinence du projet Usaid-Era qui, a-t-il considéré, peut offrir des pistes de solutions pour établir le chaînon manquant entre la recherche et la vulgarisation de ses résultats.

« Nous sommes un pays de tradition de recherche, mais pendant très longtemps, les produits de la recherche restaient plus ou moins dans les tiroirs. On a du mal à faire le transfert, parce qu'il y a un chaînon manquant quelque part. Ce projet qui entre dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative sécurité alimentaire « Feed the feature » peut nous aider à résoudre ce problème », a-t-il déclaré.

Anticipant sur l'un des panels se questionnant sur la place du secteur privé dans le fonctionnement de l'université, le directeur de la Recherche a estimé qu'il est crucial d'impliquer le secteur privé. Sur ce point, Larry Vaughan a indiqué que c'est devenu une obligation, pour les universités, d'engager le secteur privé dans les Conseils d'administration.

Auteur : El. I. Thiam

FILIERES

Le Quotidien

Le Quotidien 17 April 2015

Autosuffisance en riz en 2017 : La FAO prône une démarche commune

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (Fao) a invité hier, à l'occasion d'un atelier tenu à Dakar sur la filière rizicole, tous les acteurs de cette chaîne de valeurs à se réunir pour définir une démarche à suivre afin d'apporter une contribution efficace à l'atteinte de l'autosuffisance en riz à l'horizon 2017.

Le ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural, en collaboration avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (Fao), a organisé hier, à Dakar, un atelier axé sur : «La

définition des priorités en termes d'actions d'appui au renforcement des fonctions intermédiaires dans la filière rizicole au Sénégal et de leur contribution au développement rizicole en Afrique de l'Ouest». A cette occasion, Vincent Martin, représentant résident de ladite institution au Sénégal, a précisé qu'il s'avère nécessaire de réunir tous les acteurs de la chaîne de valeur du riz. Pour, a-t-il poursuivi, définir ensemble une démarche à suivre, afin d'apporter une contribution efficace à l'atteinte des objectifs assignés pour une émergence dans les délais fixés. Dans le cadre du Programme d'accélération de l'agriculture sénégalaise (Pracas), le gouvernement sénégalais entend atteindre l'autosuffisance alimentaire en riz à l'horizon 2017. Et aux yeux de M. Martin, «le Pracas constitue une boussole pour le gouvernement en matière de développement agricole, mais aussi pour les partenaires techniques et financiers. Ils peuvent s'appuyer sur ce document consensuel pour définir les axes stratégiques de leurs interventions. C'est aussi une grande première, car les précédents programmes de développement agricole n'ont jamais fait l'objet d'un document écrit disponible pour l'ensemble des partenaires». Pour la Fao, les mécanismes de financement et de renouvellement des unités de décorticage doivent être renforcés. Ce tissu de transformation constitué à plus de 7 % de micro-rizeries produit du riz de qualité, mais peu compétitif.

Le coordonnateur national du programme autosuffisance en riz a, quant à lui, signalé que malgré les efforts fournis par l'Etat pour accroître l'offre de production, le Sénégal est encore obligé de recourir à l'importation de quantités de plus en plus importantes et coûteuses pour couvrir les besoins en consommation. Par ailleurs, Waly Diouf a noté que ces importations créent une situation de dépendance vis-à-vis de l'extérieur et fragilisent le pays. «Notre production peine à dépasser le tiers de nos besoins actuels évalués à 900 mille tonnes de riz blanc, malgré un potentiel inestimable dont très peu est exploité. C'est pourquoi le gouvernement a pris l'option de booster les performances de la filière pour arriver à une autosuffisance en riz à l'horizon 2017», a-t-il renseigné. Pour surmonter les obstacles, le conseiller technique du ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural a souligné qu'ils doivent renforcer l'offre de services agricoles, améliorer la qualité du riz sénégalais pour promouvoir le «consommer local», mettre en place des mesures de soutien bien adaptées pour valoriser le potentiel rizicole existant.

pnsouane@lequotidien.sn



Sud Quotidien 6 mai 2015

Campagne arachidière 2014-2015

La SUNEOR doit 1,200 milliard aux opérateurs

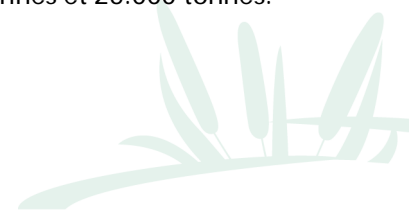
Les Huiliers qui s'étaient engagés dans la campagne agricole se sont tous acquittés de leurs dus. Seule la Suneor doit 1, 200 milliards aux opérateurs. L'annonce est du porte-parole du comité de suivi de la campagne agricole 2014-2015, Alioune Dia qui s'exprimait, hier mardi 5 avril au sortir d'une réunion ayant regroupé producteurs, opérateurs et le ministère de l'agriculture et de l'équipement rural.

Parmi les huiliers qui s'étaient engagés dans la campagne arachidière, 2014-2015, seule la Suneor doit de l'argent aux opérateurs. La dette est estimée à 1,200 milliard. Une somme certes inférieure aux 6 milliards de la campagne écoulée, mais qui n'a pas été encore versé jusqu'à la fin de la campagne.

L'annonce est de porte-parole du comité de suivi de la campagne agricole 2014-2015, Alioune Dia qui s'exprimait, hier mardi 5 mai au sortir d'une réunion qui a réuni producteurs, opérateurs et responsables du ministère de l'agriculture et de l'équipement rural. Cependant, fait remarquer, Alioune Dia, la société huilière s'est dite être en mesure d'éponger la dette car, elle dispose de clients intéressés par sa marchandise. Mieux, ajoute-t-il, des dispositions seront prises pour que les ayants droits de cette dette puissent entrer dans leurs fonds. S'agissant de la partie étatique, Alioune Dia, estime que 80% des factures ont été payées, les 20% restantes sont dans le circuit de paiements et sont au trésor public.

278. 238 tonnes collectées

Selon le porte-parole du comité de suivi de la campagne agricole 2014-2015, Alioune Dia 278.238 tonnes ont été collectées pendant la campagne 2014-2015. Les Huiliers ont acheté 115235 tonnes, 105118 tonnes ont été prises par les exportateurs. A cette quantité s'ajoutent les semences écrémées et certifiées acquises par l'Etat et estimées respectivement à 48.000 tonnes et 25.000 tonnes.



Evoquant la campagne 2015-2016 dont le démarrage est prévu au plus tard le 15 mai prochain, Alioune Dia estime que, toutes les dispositions nécessaires sont prises. Déjà annonce-t-il, des notifications ont été envoyées aux producteurs.

commissions dirigées par les sous-préfets et les préfets seront formées dans les communes. Pour la campagne 2015-2016, le prix d'achat des semences est fixé à 300 F Cfa pour la variété dénommée 75 et 325 F Cfa pour celle appelée 55.

Auteur : Fatou NDIAYE

Des subventions et de l'engrais seront aussi mis à leur disposition. Alioune Dia indique, par ailleurs, que des

L'équipe de la revue de presse précise que les articles sont reproduits tels quels, elle ne saurait donc être tenue pour responsable des incohérences ou des coquilles contenues dans les textes.

